



LES NATURALISTES  
DE LA  
HAUTE-LESSE

# Les Barbouillons

313

Janvier-Mars 2021

Bulletin trimestriel d'information



GÉOLOGIE EN  
CALESTIENNE



# Les Barbouillons 313

Janvier-Mars 2021

Bulletin des NATURALISTES DE LA HAUTE-LESSE

## Sommaire

3	<a href="#">Editorial</a>
4	<a href="#">Calendrier et présentation des activités</a>
6	<a href="#">Assemblée générale du 24 avril 2021</a> ordre du jour
7	<a href="#">Rapports des activités</a>
7	13/9: Les fours à chaux de la carrière du Fonds des Vaulx à Wellin
13	19/9: Contrôle géologique de la morphologie et du paysage en Calestienne
18	6/9 au 15/10: Inventaire des gentianes en Lesse et Lomme
22	3/10: Prospection du Bois de Hart – 2 <sup>ème</sup> partie
28	10/10: Botanique à Sohier : Exposé sur la classification des plantes et présentation de dix familles d'angiospermes
31	11/10: Botanique. Sortie à Lavaux-Sainte-Anne axée sur la reconnaissance des familles
35	<a href="#">Travaux de nos membres</a>
35	3/11: Récoltes mycologiques au Bois de Hart
36	Trompettes de la terre
37	La panoplie du Parfait Mycologue
39	14/11: Gestion de la réserve NHL du Cobri
40	<a href="#">Formation Ornitho</a>
40	10/10: Sortie à Freux (Libramont)
42	<a href="#">Chronique de l'environnement</a>
42	Recours des NHL contre le projet « Jardin des Paraboles »
53	Croix de Jeumont - état des lieux
57	<a href="#">Informations diverses</a> (Listes des membres 2020)
59	<a href="#">In Memoriam</a> FRANÇOIS VANGOTTOM, ancien président des NHL



*Rutstroemia firma* cop. Bois de Hart, 3 novembre 2020. (Photo CHARLES VERSTICHEL)

Crédit photographique de la page de garde : Bandeau (Haute-Lesse) : Marie Hélène Novak; photo centrale : Damien Delvaux, pli couché de la carrière des Limites dans le calcaire givétien (cliché pris dans les années 1990).

## Editorial

Par DAMIEN DELVAUX

Nous voici repris par la seconde vague de la pandémie Covid-19. Celle-ci nous a à nouveau obligés d'interrompre nos activités. Pour autant, les NHL ne sont pas restés inactifs. Le comité a eu sa première réunion virtuelle via Skype, adaptation oblige. Ce numéro des Barbouillons est toujours fort épais, reflétant les activités qui ont pu être réalisées durant le creux de la vague. Il s'agit de sorties d'inspiration géologique, des inventaires (Gentianes) et prospections (Bois de Hart), et d'un exposé suivi d'une sortie botanique. Les sorties mycologiques ont malheureusement dû être annulées mais cela n'a pas empêché quelques observations de nos membres. Trois sorties ornithologiques ont pu avoir lieu, dont celle de Freux, relatée ici. Enfin, les questions environnementales ont bien sûr retenu l'attention du comité.

Je suis aussi heureux de pouvoir vous signaler la mise en ligne sur notre site internet des archives des Barbouillons pour les années 1995 à 2017, soit avant le début de la parution électronique (numéro 240). Ce travail a été réalisé par scanning des archives vers des documents PDF qui ont été ensuite soumis à une reconnaissance de caractère. Ainsi les documents peuvent être indexés par les moteurs de recherche (comme Google) et redevenir accessibles. On notera que le format des Barbouillons a changé avec le temps et qu'au début ils se composaient d'une feuille d'information de quelques pages, et que les rapports d'activités étaient publiés séparément sous forme de rapport annuel. Il reste encore pas mal d'années pour compléter la série depuis 1968....

A propos des Barbouillons, je tiens à remercier vivement Marie-Thérèse Romain qui a assuré la relecture méticuleuse des manuscrits pendant de longues années, ainsi que Pierre Mannaert qui en a assuré la fonction éditoriale durant ces deux dernières années. La qualité de notre revue a grandement bénéficié de leur contribution. Ceci sera leur dernier numéro.

Enfin, l'Assemblée Générale qui a lieu normalement au mois de janvier a dû être reportée au 24 avril afin de pouvoir garantir la participation physique de tous. Nous espérons que les conditions sanitaires seront propices à ce moment.

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2021, à nouveau riche en découvertes et amitiés naturalistes.



Gymnopilus spectabilis cop. Bois de Hart, 3 novembre 2020. (Photo CHARLES VERSTICHEL)

## Calendrier et présentation des activités

**Il est recommandé aux intéressés de consulter le site Internet  
([www.naturalistesdelahautelesse.be](http://www.naturalistesdelahautelesse.be))  
pour obtenir les dernières informations quant à la tenue des activités.**

Plusieurs activités étaient planifiées, dans le précédent *Barbouillons*, jusqu'à janvier 2021, dont l'Assemblée générale. Ces activités ont dû être annulées ou reportées, jusqu'à nouvel ordre. Pour le nouveau calendrier, nous avons mentionné les activités possibles, la plupart sans dates. Il s'agit bien d'une situation inédite et exceptionnelle et espérons que la situation reviendra rapidement à la normale.

**L'Assemblée générale** elle-même sera déplacée, car c'est une activité absolument et légalement requise pour le fonctionnement de notre ASBL. Nous avons décidé de l'organiser, jusqu'à nouvel ordre, **le samedi 24 avril 2021.**

La conférence sur les **fougères**, proposée par Michel Louviaux, sera reportée à septembre, avec à la clé l'organisation d'une activité « surprise » en parallèle, dont les détails vous seront fournis en temps utile.

Nous vous tiendrons au courant de la reprise des activités et préciserons les dates aussi tôt que possible. En attendant, restez attentifs à vos e-mails ou à votre courrier !

Date	Activité	En pratique*
	<b>Promenade de fin d'hiver.</b> Environ 8 km dans les environs de Ave. En prime, nous ferons le tour de la carrière des Limites pour en observer le pli couché dans les calcaires givétiens. Soupe à l'oignon offerte autour d'un grand feu sur le site du Saut del Berbis, Apporter bol et cuillère !	RdV : départ de l'église de Ave à 9h30 Organisation : Véronique Lemerrier et Damien Delvaux
	<b>Conférence : Découverte de la nature à Oman,</b> par Georges De Heyn	RdV : 16h, Laboratoire de la Vie Rurale, rue de la Place 4, à 6920 Sohier
	<b>Conférence : Observations d'orchidées en Lesse et Lomme pendant la période de confinement.</b> De nombreuses prospections ont permis d'appréhender et de tenter d'expliquer l'influence des conditions de sécheresse sur les habitats, les populations et les espèces et, à l'occasion, d'effectuer des découvertes.	RdV : 16h, Laboratoire de la Vie Rurale, rue de la Place 4, à 6920 Sohier Par Daniel Tyteca.
	<b>Commission Permanente de l'Environnement.</b> Nous aborderons quelques-uns des problèmes brûlants du moment (Extension des carrières des Limites et du Fond des Vaulx). <b>Bienvenue à tous !</b>	RdV : 20h, Laboratoire de la Vie Rurale, rue de la Place 4, à 6920 Sohier. Organisation : Danien Delvaux et Daniel Tyteca.
	<b>Prospection du Bois de Hart,</b> menacé par un projet d'extension de la Carrière du Fond des Vaux. Poursuite des inventaires entamés le 18 juillet et le 3 octobre 2020.	RdV : 9h30, devant la maison communale de Wellin Guides : Daniel Tyteca et Marc Paquay

<b>Dimanche 21 mars 2021 ?</b>	<b>Journées Wallonnes de l'Eau</b> avec le Contrat de rivière Lesse. Thème à préciser.	Précisions à fournir plus tard. Organisation : Contrat rivière Lesse.
	<b>Prospection de la Réserve naturelle Natagora de la Basse-Wimbe.</b> Exploration de cette vaste réserve que les ornithologues connaissent bien, mais qui recèle aussi bien des trésors botaniques et autres.	RdV : 9h30, Eglise de Lessive. Guide : Daniel Tyteca. <b>Participation limitée</b> : inscrivez-vous auprès du guide, <a href="mailto:daniel.tyteca@uclouvain.be">daniel.tyteca@uclouvain.be</a> .
<b>Samedi 10 avril 2021</b> 	<b>Matinée ornithologique en bordure de la Famenne.</b> Observation des oiseaux sédentaires du bocage et des derniers migrateurs. Matériel : jumelles ou longue-vue.	RdV : 8h30, devant l'église d'Ambly, rue principale à 6953 Ambly (Nassogne). Guides : Marie Lecomte et Dany Pierret. <b>Prévenir</b> de la participation au 0487/488.747 ou <a href="mailto:marielecomte6@gmail.com">marielecomte6@gmail.com</a>
<b>Samedi 24 avril 2021</b>   <b>Nouvelle date !</b>	<b>Assemblée générale statutaire des Naturalistes de la Haute-Lesse.</b> Tous les membres sont invités. Voir en p.5 l'avis qui fait office d'invitation officielle. Nous insistons tout particulièrement sur la présence des membres effectifs. Tout membre effectif est invité à présenter sa candidature.	RdV : 16h00, Maison des Associations à Wellin. Souper à partir de 19 heures. Plus de précisions dans le prochain numéro. Organisation : Damien Delvaux et le comité.

Les coordonnées des membres du Comité figurent en dernière page.



Activité réservée aux membres de l'Association en ordre de cotisation.

Toutes les autres activités sont ouvertes à tous !

Sans autre précision, les activités sont prévues pour toute la journée. Prévoyez le pique-nique.

 : Activité spécialisée requérant une connaissance préalable.  : Chantier  
 : Avertir le guide de la participation  : Promenade familiale  : Endurance requise  
 : Activité nocturne  : Annulé en cas d'intempéries  : Activité en salle  : Horaire inhabituel



Chondrostereum purpureum. Bois de Hart, 3 novembre 2020. (Photo CHARLES VERSTICHEL)

## Assemblée générale du 24 avril 2021 (Nouvelle date!)

Il est possible que l'AG soit encore reportée en raison de la pandémie

### Ordre du jour :

1/ Etablissement de la liste des présences, du nombre de membres effectifs votants, et vérification des procurations (maximum deux par membre effectif). Les conditions pour être reconnu membre effectif sont traditionnellement : être en règle de cotisation et avoir participé à au moins deux activités durant l'année écoulée. Il sera proposé cette année d'assouplir cette dernière règle suite aux nombreuses annulations liés à la crise sanitaire, en limitant la condition à la participation à une seule activité.

2/ Approbation du PV de l'Assemblée générale du 26 janvier 2020

**3/ Vote (2/3) sur la modification de l'article 8 des statuts**, annoncé à l'AG passée et dans le Barbouillons précédent.

Texte actuel:

Art. 8 L'association est gérée par un comité composé de sept membres. Les membres du comité sont nommés annuellement par l'assemblée générale parmi les membres effectifs. L'association étant mixte, les membres des deux sexes seront représentés au comité.

Nouveau texte proposé:

Art. 8 L'association est gérée par un comité composé de minimum cinq membres et maximum sept membres. Les membres du comité sont nommés annuellement par l'assemblée générale parmi les membres effectifs. L'association étant mixte, les membres des deux sexes seront représentés au comité.

Nous demandons instamment aux membres qui ne seront pas présents de veiller à donner procuration à un autre membre, nous devons en effet avoir 2/3 de membres présents ou représentés pour modifier les statuts.

4/ Rapport d'activités par le Président

5/ Rapport du Vérificateur aux comptes

6/ Approbation des comptes de l'exercice 2020. Remarque: Le budget 2020 des frais de fonctionnement a dû être adapté en mars.

7/ Election du nouveau comité

Les membres qui souhaitent poser leur candidature pour un poste au CA (c'est à dire au comité) pourraient-ils le faire savoir au président ou à un autre membre du comité avant le 12 janvier 2021.

8/ Désignation du vérificateur aux comptes

9/ Divers



Lyophyllum anthracophilum. Bois de Hart,  
3 novembre 2020. (Photo CHARLES VERSTICHEL)

# Rapport des activités

## Les fours à chaux de la carrière du Fond des Vaulx à Wellin

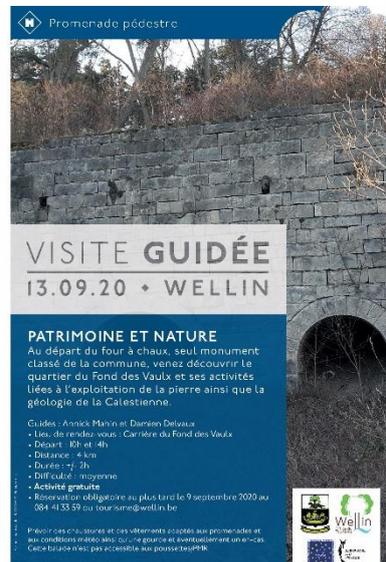
Dimanche 13 septembre

ANNICK MAHIN et DAMIEN DELVAUX

Dans le cadre des Journées du Patrimoine dont le thème était « Patrimoine et nature », une visite guidée du four à chaux et de la carrière du Fond des Vaulx à Wellin a été organisée par l'Office du Tourisme de Wellin en partenariat avec les Naturalistes de la Haute-Lesse. Afin de respecter les mesures en vigueur, deux groupes de 20 personnes ont été organisés, l'un le matin et l'autre l'après-midi.

Le four à chaux dans l'ancienne « petite carrière » du Fond des Vaulx est le seul monument classé (en 1983) de Wellin. Cette visite fut l'occasion de découvrir le quartier du Fond des Vaulx et ses activités liées à l'exploitation de la pierre ainsi que la géologie de la Calestienne.

Note : Le nom de la carrière est parfois aussi orthographié comme 'Fond des vaulx'.



### Exploitation de la pierre à Wellin

Wellin a la particularité d'être à cheval sur l'Ardenne et la Famenne et plus précisément sur une bande calcaire appelée Calestienne qui va de Chimay à Remouchamps. C'est une zone où on trouve de nombreuses grottes et des carrières et qui a été labellisée par l'UNESCO comme Géopark Famenne Ardenne. Cette visite s'est déroulée en deux temps. Anick Mahin nous a fait découvrir les activités liées à la pierre et ensuite Damien Delvaux a renseigné sur la géologie.

### Utilisation de la pierre

De tout temps, l'homme a utilisé des matériaux locaux pour construire des habitations ou tracer des chemins et des routes en utilisant des « pierres roulantes » ou des petites carrières. Au milieu du XIXème siècle, avec le développement des voies de communication, tant les routes que les voies vicinales, ce besoin va s'accroître et des petites carrières sont ouvertes par ci par là au gré des besoins. On va assister au développement d'une véritable industrie extractive, que ce soit pour des pierres à bâtir, des pierres pour les routes ou de la chaux pour fabriquer des mortiers utilisés dans la construction ou amender les champs.

### Origine

L'histoire du quartier industriel du Fond des Vaulx démarre en 1840 quand Auguste-Joseph Tagnon, cultivateur, achète un terrain le long du Ry d'Ave en vue d'y construire un moulin à farine. En nivelant le terrain pour placer la roue, il découvre des blocs de 'marbre'. Dès lors, il modifie son projet et en 1841 il obtient de la députation permanente l'autorisation d'établir un moulin à farine ainsi qu'une « usine à scier et polir la pierre ». De cultivateur, Auguste-Joseph Tagnon va devenir un industriel audacieux et dynamique. Ses descendants vont faire de l'entreprise Tagnon Frères un acteur essentiel de la vie économique et sociale de Wellin. Le passage du chemin de fer vicinal à Wellin avec la ligne de Grupont en 1894 et la ligne de Rochefort en 1904 va permettre d'exporter la production au-delà de nos frontières.

## Evolution des activités

Grâce aux rapports de la chambre de commerce d'Arlon ou au Recensement général des industries et métiers, on peut suivre l'évolution de l'activité :

- en 1880, « Wellin possède des fours à chaux, de belles carrières de pavés, de pierres de taille et marbre ainsi que des usines à scier et polir, le tout employant journalièrement 120 ouvriers»;
- en 1896, il y a 3 carrières de pierre occupant 37 hommes, 4 fours à chaux employant 40 hommes et 2 scieries de pierre ou polissoirs de marbre employant 60 personnes dont 30 ouvriers et 25 ouvrières ainsi que 9 femmes qui polissent le marbre à domicile;
- En 1901, Jules et Ernest Tagnon exploitent une carrière de pierre de taille au lieu-dit Spinoir, une carrière de marbre au lieu-dit Fond des Vaulx et une carrière de dolomie au lieu-dit Au marteau.

## Le travail du marbre

La zone où l'on extrayait le marbre se trouve un peu plus loin, derrière la maison occupée actuellement par le Patro (Fig. 1). Le marbre est d'abord extrait sous forme de gros blocs qui doivent ensuite être



sciés en tranches à l'usine. C'est un travail manuel rude. En 1871, une machine à vapeur permet de doubler la production. Les ouvriers marbriers et les tailleurs de pierre touchent 4,5 francs par jour (10 eurocents). La main d'œuvre féminine est employée à l'usine ou à domicile pour polir le marbre scié. En 1867, 24 femmes travaillent ainsi pour un salaire de 20 à 25 centimes l'heure.

**Figure 1 :** – Carte postale des Marbreries du Fond des Vaulx. Scan d'une carte postale représentée dans les plaquettes « Wellin, 1891 » et « Wellin, pays de carrières » éditées par la Commune de Wellin avec le Centre d'Histoire et de Traditions. Collection de BAUDOIN DEMBLON.

## Le four à chaux du Fond des Vaulx

Le four à chaux du Fond des Vaulx à Wellin est classé comme monument au patrimoine immobilier de la Région Wallonne par arrêté royal du 4 août 1983. Il a une hauteur d'environ 7m pour une longueur de façade de 17,80m (Fig. 2). Dans les régions accidentées, les fours sont souvent taillés dans la colline ou adossés à celle-ci pour faciliter l'enfournement. C'est bien le cas ici. A l'intérieur, il y a 2 chaudières dont les bouches de défournement débouchent dans 3 galeries en plein cintre.



**Figure 2.** – Four à chaux du Fond des Vaulx. Photo D. DELVAUX



**Figure 3.** – Geulard d'un ancien four à chaux dans la partie nord de la carrière. Photo D. DELVAUX.

Il reste aussi dans la partie la plus ancienne de la carrière (du côté nord de la route), des vestiges de plusieurs autres fours, notamment du côté est de la route où l'on voit très bien le gueulard par lequel on enfournait les matériaux (Fig. 3).

### La production de chaux

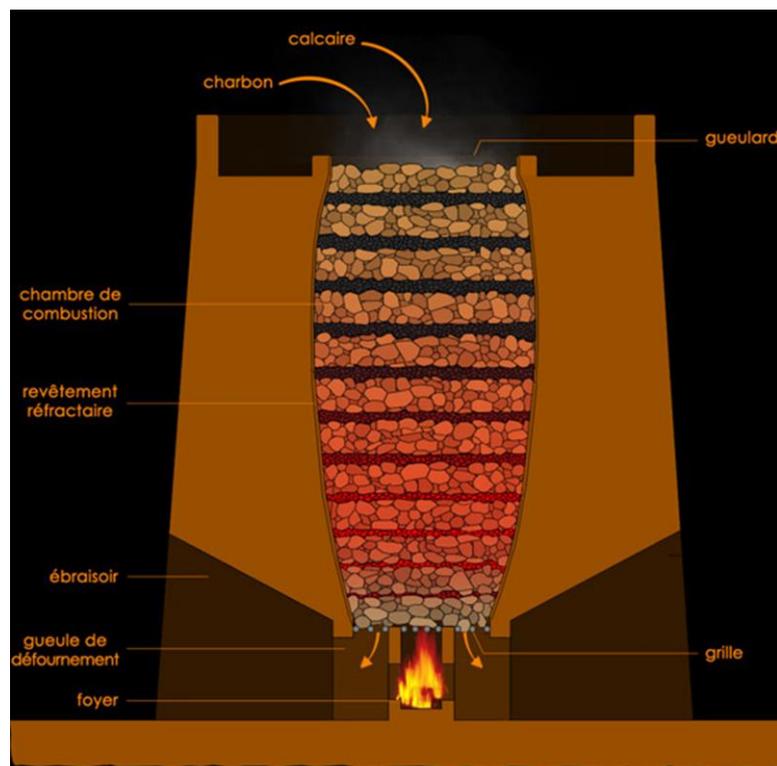
La chaux est obtenue par calcination d'une pierre calcaire à environ 900 °C, opération pendant laquelle du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et de l'oxyde de calcium (CaO, aussi appelé « chaux vive ») sont produits. Cette dernière prend

l'apparence de pierres pulvérulentes en surface. L'opération suivante consiste à hydrater (« éteindre ») ces pierres par immersion dans l'eau. Cette réaction produit de la chaleur et transforme le CaO (oxyde de calcium) en hydroxyde de calcium (Ca(OH)<sub>2</sub>). La pierre alors se disloque en produisant une pâte, qui prend le nom de « chaux éteinte ».

Avant la découverte du ciment dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la chaux était utilisée dans la construction pour la préparation des mortiers et des enduits, ainsi que dans l'agriculture pour amender les terres acides. Au début de XX<sup>e</sup> siècle, la chaux perdit de sa prédominance dans le bâtiment et les fours à chaux très abondants dans nos campagnes s'éteignirent les uns après les autres. Après avoir été délaissée dans la construction pendant des années, on retrouve maintenant la chaux dans les constructions écologiques, sous forme d'enduits notamment, et dans de nombreux autres domaines (sidérurgie pour purifier la fonte, papeterie, industrie sucrière, ...). Elle est actuellement produite de façon industrielle par des entreprises comme Lhoist.

### Fonctionnement des fours à chaux

Le four à chaux ou chafour est un four à calcination dans lequel on transforme le calcaire en chaux (Fig. 4). Cette technique est connue depuis l'Antiquité. A l'époque, il s'agissait de petits foyers utilisés selon les besoins, des fours à combustion intermittente. Ce procédé, long et contraignant, est très utilisé jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, moment où apparaîtra le four à combustion continue. Comme son nom l'indique, il fonctionnait sans interruption, hormis lorsque la demande se faisait moins importante, ce qui permettait aussi de faire des vérifications et de réaliser, si besoin, quelques travaux d'entretien.



**Figure 4.** – Schéma de fonctionnement d'un four à chaux

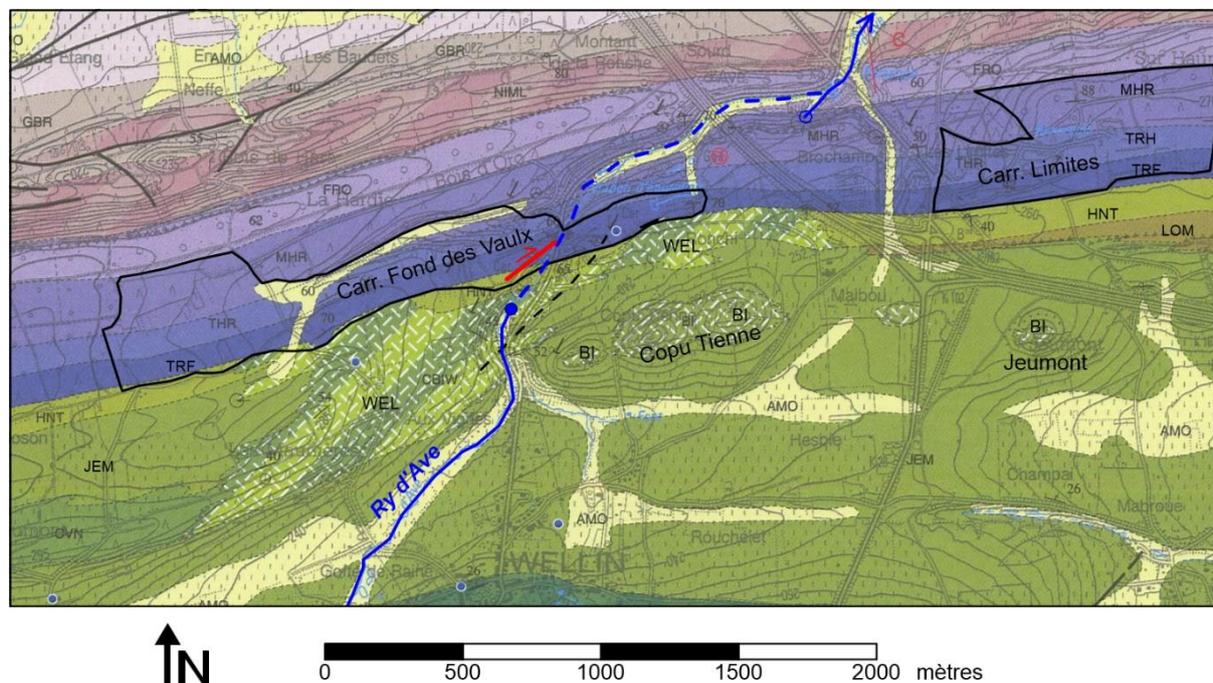
Pour cela, on utilise la technique par empilement. Les pierres sont alternées avec des couches de charbon dans la chambre de combustion ou chaudière à raison de 200 kg pour une tonne de pierre. Des fagots sont allumés en bas du four et le feu se propage au charbon qui chauffe la pierre. Des ouvertures situées à la base du four permettent un courant d'air, favorisé par ce tirage et propageant la combustion aux étages supérieurs.

Les pierres calcinées sont retirées à la base du four par les ouvreaux, appelés gueules de défournement, qui sont au nombre de 1 à 3 dans chaque four. Ce sont des grilles qui retiennent la pierre. Les pierres sont sorties de celles-ci avec des manches munis d'un crochet. Cela produit de la poussière et le travail est pénible. Les grilles permettent aussi de séparer grossièrement les pierres des cendres. La pierre est moins chaude en arrivant au niveau des ouvreaux, car elle est refroidie par l'air frais de l'extérieur aspiré par le tirage du four. En fin de journée, lorsque la pierre est encore rouge, le retrait est arrêté. Pendant la nuit, le feu remontait jusqu'en haut du gueulard, la base se refroidissait, le lendemain, la pierre située dans la partie inférieure était prête à être retirée. Les pierres contenues dans le four descendent alors par gravité au rythme des tirages et de la combustion du charbon. La pierre met ainsi 3 à 4 jours pour aller du haut en bas du four.

### Géologie-Géomorphologie

D'un point de vue géologique (Fig. 5), la carrière du Fond des Vaulx est développée essentiellement dans les calcaires de la formation des Trois-Fontaines (TRF), qui forme la base du Givétien (Dumoulin Blockmans, 2008a). Après le site du monument de Notre-Dame du Maquis, il exploite aussi localement la Formation de Mont d'Haur (MHR). Celle-ci est séparée de la Formation de des Trois-Fontaines par des calcaires argileux de la Formation des Terres d'Haur (THR), moins intéressants pour l'exploitation.

Vers le nord, l'extension de la zone d'extraction est limitée par la bande schisteuse (Membre du Moulin Boreux) de la base de la Formation de Fromelennes (FRO). Celle-ci est marquée dans le paysage par une étroite bande de prairies et champs entre des massifs actuellement boisés.



**Figure 5.** – Extrait de la carte géologique (Dumoulin & Blockmans, S., 2008) avec superposition de la limite des carrières du Fond des Vaulx et des Limites. La ligne rouge pleine représente la faille décrochante et la ligne discontinue bleue, le tracé aérien du Ry d'Ave (actuellement réutilisé pour l'accès à la station d'épuration).

Au sud de la carrière, la situation est plus complexe au vu de la particularité de la région de Wellin qui se trouve au niveau de la transition entre les calcaires de la Formation de Couvin (CVN) à l'Ouest et les schistes de la Formation de Jemelle (JEM) à l'Est (Dumoulin et Blockmans, 2008b). La Formation de Couvin, d'allure stratiforme régulière, fait place à une sédimentation récifale (bioherme) et rejoint les biohermes calcaires (BI) de la partie supérieure de la Formation de Jemelle, dont ceux du Coputienne (de Wellin village) et de la Croix de Jeumont.

A l'ouest de Wellin, les calcaires de Couvin (CVN) sont encadrés par les schistes de la Formation de Jemelle (JEM), elle-même surmontée par les calcaires argileux de la Formation de Hanonet (HNT). Ces derniers forment la base des calcaires givétiens.

Au niveau de Wellin, se développe, sous la formation de Hanonet ou directement en contact avec la base des calcaires givétiens, un massif de calcaires construits à crinoïdes et riches en coraux et stromatopores, d'extension très limitée qui est nommé Formation de Wellin (WEL – CBIW sur la carte géologique). Ce sont ces calcaires qui auraient été exploités comme « marbre » au niveau du bâtiment qui est actuellement un centre du Patro.

A l'est de Wellin, apparaît la formation de la Lomme (LOM) formée de grès ou calcaires et schistes gréseux entre la formation de Hanonet et celle de Jemelle.

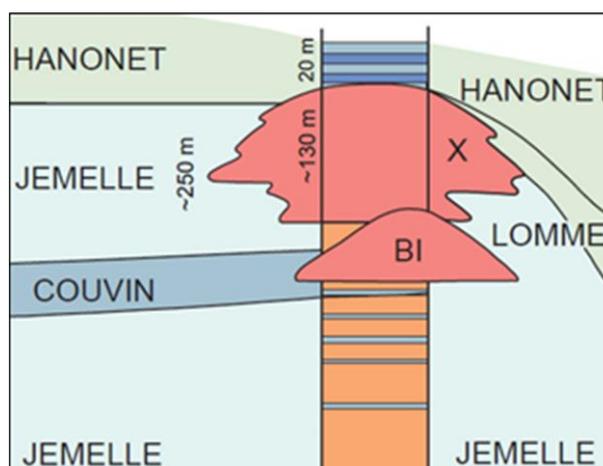
En résumé, on trouve donc les formations suivantes de haut en bas et latéralement (Fig 6.):

#### Givétien

- Fromelennes (FRO) : alternance de calcaires construits et calcaires fins, avec schistes à la base (Membre du Moulin Boreux)
- Mont d'Hairs (MHR) : alternance de calcaires grossiers ou fins
- Terre d'Hairs (TRH) : calcaires argileux
- Trois-Fontaines (TRF) : calcaires francs à biostrome

#### Eifélien (ex-Couvinien)

- Hanonet (HNT) : schistes calcareux, bancs fins de calcaire et calcaires argileux
- Lomme (LOM) : grès ou calcaires et schistes gréseux
- Wellin (WEL) : calcaires lenticulaires à crinoïdes, coraux et stromatopores
- Jemelle (JEM) : schistes.



**Figure 6.** – Stratigraphie et variation latérale de la partie supérieure de l'Eifélien aux environs de Wellin (extrait de DUMOULIN & BLOCKMANS, 2008).

Au niveau géomorphologique, la carrière du Fonds des Vaulx recoupe le système karstique du Ry d'Ave (Michel, 2001). Ce dernier prend sa source sur les contreforts de l'Ardenne et s'écoule vers le Nord-est pour rejoindre la Lesse à Han-Sur-Lesse en recoupant la Galestienne au nord de Wellin. Au niveau des calcaires de la formation de Wellin, il s'engouffre sous terre (chantoir Mathot) pour un parcours souterrain (reconnu par traçage) jusqu'à la résurgence du Sourd d'Ave (Fig. 6). Il traverse ainsi les calcaires de Wellin et les trois premières formations des calcaires de Givet (ex Gva), pour ressortir au contact des schistes de la base de la Formation de Fromelennes. En surface, la vallée sèche longe aussi le contact de ces schistes. Ce parcours est jalonné d'une série de petites cavités dont certaines ont été recoupées par la carrière.

Au niveau tectonique, l'ensemble des couches sont en position normale (les couches les plus jeunes vers le haut) et fortement inclinées vers le nord. Vers l'ouest, au niveau de la carrière des Limites les couches sont retournées en position inverse (couches les plus jeunes vers le bas) au sein d'un pli couché (voir photographie en page de couverture). A l'entrée de la carrière du côté SW, on trouvait anciennement un bel affleurement d'une faille décrochante (Fig. 7).



**Figure 7.** – Ancien affleurement d'une faille décrochante à l'entrée de la carrière du Fond des Vaulx, côté NE (aujourd'hui disparu). Photo D. DELVAUX



**Figure 8.** – Détail des stries de glissements et marches d'escalier sur la surface de faille, indiquant un mouvement dextre. Photo D. DELVAUX

Un examen détaillé de la surface de mouvement (Fig. 8) montre des stries de glissement et des marches d'escalier typiques d'un mouvement décrochant dextre (le compartiment nord a glissé vers le NE). Ceci est en accord avec l'idée de mouvements tectoniques tardifs, postérieurs au plissement d'ensemble, dû à une compression E-W (Delvaux de Fenffe, 1989).

### Références :

- DELVAUX DE FENFFE, D. (1989) - Structures tardi- et post- hercyniennes dans le bord sud du synclinorium de Dinant, entre Han-sur-Lesse et Beauraing (Belgique). In: "Tectonique Actuelle et Récente en Belgique" (C. Dupuis & T. Camelbeeck Eds), Ann. Soc. géol. Belg., Liège, 112, 317-325.
- DUMOULIN, V. & BLOCKMANS, S., 2008a. Carte géologique de Wallonie : Pondrôme – Wellin. 59/5-6. 1/25.000. Namur, Ministère de la Région Wallonne, Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement, avec une notice explicative de 103 p.
- DUMOULIN, V. & BLOCKMANS, S., 2008b. Le passage latéral entre les formations de Couvin et de Jemelle (Eifélien) au bord sud du Synclinorium de Dinant (Belgique) : Introduction du Membre du Vieux Moulin – Formation de Jemelle. *Geologica Belgica* 11, 25-33.
- MICHEL, G., 2001. La Vallon karstique du Ry d'Ave à Wellin (Province du Luxembourg). *Eco Karst* 46, 2-  
<https://www.wellin.be/evenements/patrimoine-et-nature>  
<https://wellin.blogs.sudinfo.be/tag/four>

# Contrôle géologique de la morphologie et du paysage en Caestienne

Samedi 19 septembre 2020

DAMIEN DELVAUX

Le but de cette belle journée était de faire une coupe géologique depuis le massif gréseux de l'Ardenne jusqu'à la dépression des schistes de la Famenne, au départ du Ry de Glan, au pied de la côte de Redu, jusqu'au hameau de Fenffe, en examinant le type de roche et la structure géologique avec leur influence sur le sol et le paysage (Figure 1).

La période géologique du Dévonien Moyen (Eifelien – Givétien) est caractérisée par sa « fabrique de carbonates » (Denayer, 2019). Celle-ci débute en réalité à l'Emsien tardif, après le dépôt des sédiments clastiques siliceux du Dévonien Inférieur (argiles et sables qui donneront des schistes et grès-quartzites). C'est aussi le début du développement de grands récifs calcaires dévoniens qui auront leur apogée au Givétien (Lecompte, 1960) et déclinèrent rapidement au Famennien.

Cette évolution lithologique se marque bien dans le paysage. Les roches siliceuses (grès-quartzites et schistes) d'âge Cambro-Ordovicien et Dévonien inférieur (Lochkovien, ex-Gedinnien et Praguien, ex-Siegenien) forment ce qu'on appelle le massif ardennais. Il apparaît dans le paysage comme un massif surélevé avec une morphologie assez régulière, entaillé de profondes vallées.

La coupe étudiée démarre dans le Praguien avec les grès-quartzites de la Formation de Mirwart (MIR) qui donne une masse assez homogène dans le paysage (Stop 1), suivi des schistes de la Formation de Villé (VIL). La faille de Vencimont, d'orientation générale E-W, les met en contact avec les grès quartzitiques de la base de l'Emsien (Formation de Vieux - VIR). Ce contraste lithologique s'exprime par un escarpement très raide et bien marqué, que l'on observe devant l'ancienne ferme et relais de poste du Baligan (Stop 2). Les grès de la Formation de Vieux sont exposés, quant à eux, dans l'ancienne carrière Sur Wagne (Stop 3).



Photo 1 : Explications sur les calcaires à la carrière des limites (stop 7). Photo: VÉRONIQUE LEMERCIER.

Après Neupont, au départ de la rue de Chanly, nous observons dans une petite excavation (Stop 4) les schistes de la Formation de Hierges (HIE) qui contiennent des empreintes de fossiles carbonatés (brachiopodes, lamellibranches). Il s'agit de la première manifestation, encore très modeste, de l'apparition des carbonates qui mèneront au développement de la « fabrique de carbonates ». La partie supérieure de l'Emsien est exposée à l'arrière de la « Grotte » du Val des Seniors (Stop 5), où l'on voit des siltites et grès parfois carbonatés des formations indifférenciées de Saint-Joseph et de l'Eau Noire (SE). Déjà à ce niveau, le paysage est marqué de rides d'orientation E-W qui soulignent les niveaux les plus carbonatés. Ils sont bien visibles sur l'image radar Lidar qu'on a superposé à la carte géologique (Figure 1).

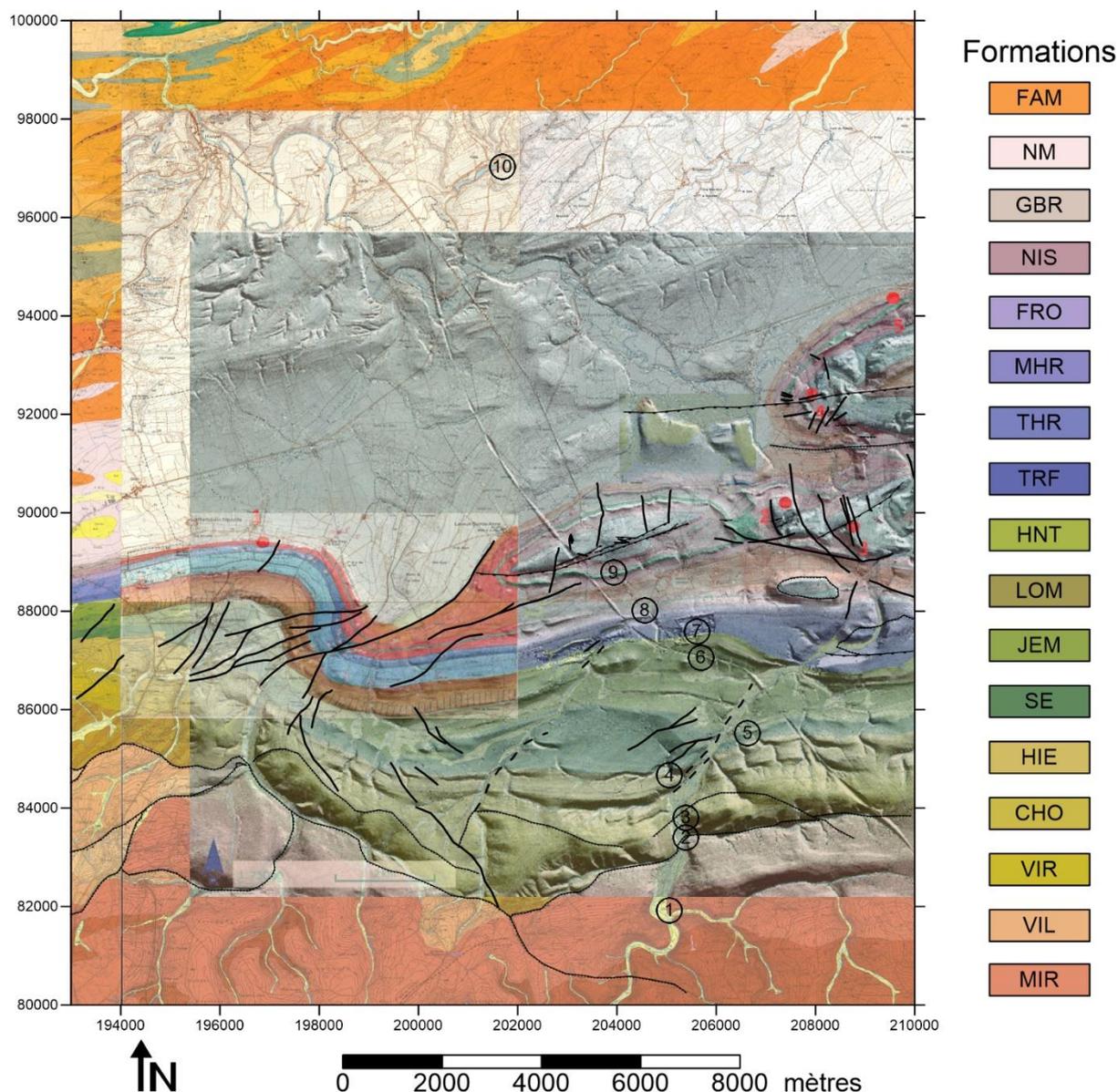


Figure 1 : Compilation des cartes géologiques disponibles pour la région étudiée, avec le fond topographique de la carte topographique de Belgique au 1/10.000ème et superposition du modèle topographique LIDAR ombragé artificiellement. Sources : Carte géologique de la Wallonie au 1/25.000, minutes des cartes géologiques de l'auteur (DELVAUX DE FENFFE, 1985, 1989). Le modèle LIDAR provient d'une compilation effectuée par VINCENT HALLET (Université de Namur), d'après les données disponibles sur le site du Géoportail de Wallonie (<https://geoportail.wallonie.be/home.html>).

Entre Chanly et la Carrière des Limites, on traverse une large dépression développée dans les schistes de la Formation de Jemelle (JEM). Ceux-ci ne sont généralement pas visibles à l’affleurement, à l’exception de la tranchée du tunnel sous l’autoroute (Stop 6, voir détails ci-dessous).

La partie inférieure du Givétien, qui représente le paroxysme de la « fabrique de carbonates », est bien visible dans la Carrière des Limites (Stop 7, Photo 1). Celle-ci exploite la succession des Formations de Trois-Fontaines (TRF), des Terres d’Haur (THR) et du Mont d’Haur (MRH), à la faveur d’un beau pli couché. Ce dernier, illustré en page de couverture de ce numéro des Barbouillons, provoque localement le renversement des couches, jusques et y compris l’affleurement du carrefour dit du Sourd d’Ave (Stop 8). Ce dernier expose la transition entre la partie supérieure du Givétien (calcaires en plaquettes de la Formation de Fromelennes – FRO), et la base des schistes carbonatés du Frasnien (Formation de Nismes – NIS). Il marque la fin du système récifal et le début du déclin rapide de la « fabrique de carbonates ».

En remontant vers le nord, peu avant le massif anticlinal des Grignaux, on peut observer dans une tranchée routière (Stop 9) une brève récurrence du faciès calcaire qui forme une barre calcaire très visible dans le paysage (Formation des Grands Breux – GBR). On ne s’y arrêtera cependant pas car l’endroit est trop exposé au trafic de la route nationale.

Après la descente vers Lavaux-Sainte-Anne, la route traverse la grande dépression schisteuse de la Famenne, constituée des schistes du Frasnien (Formations de Neuville et de Matagne). Au pied de la remontée du Condroz, on rejoint le hameau de Fenffe qui est installé sur les schistes de la Famenne (FAM). Le relief caractéristique du vallon de Fenffe, avec une pente inclinée vers nord raide et une pente sud peu inclinée (Photo 2), est issu d’une érosion typique de la période interglaciaire. Une petite excavation en amont des étangs permet d’échantillonner les schistes qui sont localement riches en brachiopodes.



Photo 2 : Explications sur l’origine périglaciaire du relief dans le vallon de Fenffe (pente faiblement inclinée vers le sud). Photo: VÉRONIQUE LEMERCIER.

En guise de conclusion, cette coupe géologique nous a permis d'observer les changements de composition lithologique depuis les grès-quartzites qui marquent les crêtes de l'Ardenne jusqu'aux schistes de la dépression de Famenne, en passant par les calcaires et schistes calcaireux de la Calestienne. L'alternance lithologique des calcaires et schistes calcaireux de l'épisode calcaire qui trouve son paroxysme au Dévonien moyen est particulièrement bien marquée dans le paysage alors que les grès-quartzites de l'Ardenne et les schistes de la Famenne donnent un paysage plus homogène.

## **Description des arrêts étudiés (d'après LEMONNE ET DUMOULIN, 1998)**

### **Dévonien inférieur**

#### **Praguien (ex-Gedinnien)**

**Stop 1: Gare de Redu. Formation de Mirwart (MIR)** – Lochkovien (ex-Gedinnien) /Praguien (ex-Siegenien): Quartzites, grès parfois quartzitiques et siltites mal classées, verts, bleutés, brunâtres, blancs ou crème, en bancs lenticulaires d'épaisseur décimétrique à métrique.

**Formation de Villé (VIL)** – Praguien (ex-Siegenien): Association en bancs décimétriques à pluridécimétriques de schistes et siltites fréquemment laminaires, de couleur gris foncé et brun avec de fréquents niveaux de grès (lits, lentilles, nodules).

**Stop 2 : Ry du Gué.** Contact anormal au niveau de la faille de Vencimont entre les schistes de la Formation de Villé et les grès de la Formation de Vireux.

### **Emsien**

**Stop 3 : Sur Wagne. Formation de Vireux (VIR)** – Emsien : Grès et grès quartzitiques gris, gris-bleu, vert jaunâtre formant d'épaisses masses séparées par des niveaux pluridécimétriques argilo-silteux gris foncé ou verdâtres.

**Formation de Chooz (CHO)** – Schistes gréseux et siltites lie-de-vin, verts ou bigarrés, avec des bancs de grès quartzitiques ou argileux de même couleur.

**Stop 4 : Route Daverdisse-Halma. Formation de Hierges (HIE)** – Emsien : Siltites à grès gris-vert à bruns avec des lits à empreintes de fossiles parfois carbonatés (brachiopodes, lamellibranches)

**Stop 5: Grotte du Val des Seniors. Formations de Saint-Joseph et de l'Eau Noire (SE)** – Emsien supérieur : siltites et grès, carbonatés ou non, voire même calcaires argileux, gris-vert à beiges, souvent bioclastiques (brachiopodes, crinoïdes, « mouture » bioclastique), parfois laminaires.

### **Dévonien moyen**

#### **Eifelien**

**Stop 6 : Tunnel sous l'autoroute. Formation de Jemelle (JEM)** – Eifelien (ex-Couvinien) : schistes et siltites gris à gris bleuté, voire brunâtres, avec des empreintes fossiles localement abondantes (crinoïdes, bryozoaires, brachiopodes, trilobites, rugueux solitaires, ...). Localement s'y développent, encadrées de schistes, des lentilles de calcaire récifal du *Membre de Wellin (WEL)* de la *Formation de Hanonet (HNT)*. Cette dernière, qui n'est pas visible à l'affleurement, est recouverte de prairies en bordure sud de la Carrière des Limites, partiellement utilisées pour le stockage des stériles et déchets de lavage. Elle est composée de schistes calcaireux gris à gris-vert avec quelques brachiopodes, crinoïdes, bryozoaires et lamellibranches, surmontés de calcaires argileux plus riches en faune.

## Givétien

**Stop 7 : Carrière des Limites.** Givétien inférieur (ex-Gva):

**Formation de Trois-Fontaines (TRF)** : biostrome associé à des calcaires crinoïdiques avec quelques organismes constructeurs.

**Formation des Terres d'Hauts (THR)** : calcaires argileux fort sombres, finement grenus et souvent crinoïdiques.

**Formation du Mont d'Hauts (MHR)** : débute par l'apparition d'un premier biostrome à stromatopores et coraux. Elle est ensuite constituée d'une alternance de biostromes et de niveaux de calcaire foncé fin.

**Stop 8 : Carrefour du Sourd d'Ave.**

**Formation de Fromelennes (FRO)** – Givétien supérieur (ex-Gvb) : débute par une vingtaine de mètres de calcaires argileux et de schistes que souligne généralement une étroite dépression à vocation agricole au sein des massifs boisés. Ensuite apparaissent des alternances cycliques plurimétriques de calcaire construit et fin à stromatopores.

## Dévonien supérieur

### Frasnien

**Formation de Nismes (NIS)** – Frasnien inférieur : essentiellement schisteuse, calcaires noduleux à la base parfois riches en brachiopodes

**Stop 9 : Roptai.**

**Formation des Grands Breux (GBR)** – Frasnien : niveau calcaire stratifié à la base, bien marqué dans le paysage, servant de repère cartographique (Membre de Bieumont - BMT). Surmonté de schistes (Membre de Boussu-en-Fagne - BOU).

**Formation de Neuville (NEU)** – Frasnien supérieur : schistes à abondants nodules calcaires

**Formation de Matagne (MAT)** – Frasnien supérieur - base du Famennien : schistes fins de teinte sombre avec quelques rares nodules calcaireux.

### Famennien

**Stop 10 : Fenffe.** **Formation de la Famenne (FAM)** – Famennien inférieur : ensemble homogène de schistes silteux et micacés.

#### Références :

DELVAUX DE FENFFE, D., 1985. Géologie et tectonique du Parc de Lesse et Lomme au bord sud du Bassin de Dinant (Rochefort, Belgique). Bull. Soc. belge Géol., Bruxelles, 94, 81-95.

DELVAUX DE FENFFE, D., 1989. Structures tardi- et post- hercyniennes dans le bord sud du synclinorium de Dinant, entre Han-sur-Lesse et Beauraing (Belgique). In: "Tectonique Actuelle et Récente en Belgique" (C. Dupuis & T. Camelbeeck Eds), Ann. Soc. géol. Belg., Liège, 112, 317-325.

DENAYER, J., 2019. Revised stratigraphy of the Eifelian (Middle Devonian) of southern Belgium: sequence stratigraphy, global events, reef development and basin structuration. Geologica Belgica 22(3-4), 149-173.

LECOMPTE, M., 1960. Compte rendu de la session extraordinaire de la Société géologique de Belgique et de la Société belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie du 25 au 28 septembre 1959. Annales de la Société géologique de Belgique 83, 1-134.

LEMONNE, E., DUMOULIN, V., 1998. Carte géologique de Wallonie. Echelle 1/25.000. Feuille Agimont-Beauraing, Notice explicative, 66p.

## Inventaire des gentianes en Lesse et Lomme

6, 8, 10 et 26 septembre, 15 octobre 2020

DANIEL TYTECA

avec le concours de ARLETTE GELIN, BERNARD GROLLINGER, DAMIEN DELVAUX DE FENFFE, GEORGES DE HEYN, HENRI DE LAMPER, MARC-ANTOINE HAEGHENS, MICHEL LOUVIAUX, NOËLLE DE BRABANDERE, THOMAS HENNERESSE et VÉRONIQUE LEMERCIER

La date annoncée pour cette activité traditionnelle était le 26 septembre. Toutefois, certains membres nous ont avertis que la floraison des gentianes avait déjà bien commencé fin août – début septembre ; aussi avons-nous décidé d'organiser en catastrophe une sortie additionnelle le 6 septembre, à laquelle ont participé huit membres. Cette journée ne nous a pas permis de parcourir l'ensemble des sites habituellement prospectés ; elle fut donc suivie de deux autres courtes prospections par votre serviteur, les 8 et 10 septembre. La sortie prévue initialement le 26 septembre fut bien maintenue, mais n'attira que trois membres ... les autres pensant que l'essentiel avait été fait le 6 septembre, et la pluie aidant ... Mais il fallut attendre jusqu'au 15 octobre pour encore compléter cet inventaire : certains sites n'ayant rien montré jusqu'alors nous ont en effet offert des gentianes jusqu'à cette date, ce qui fut le cas du Gros Tienne !

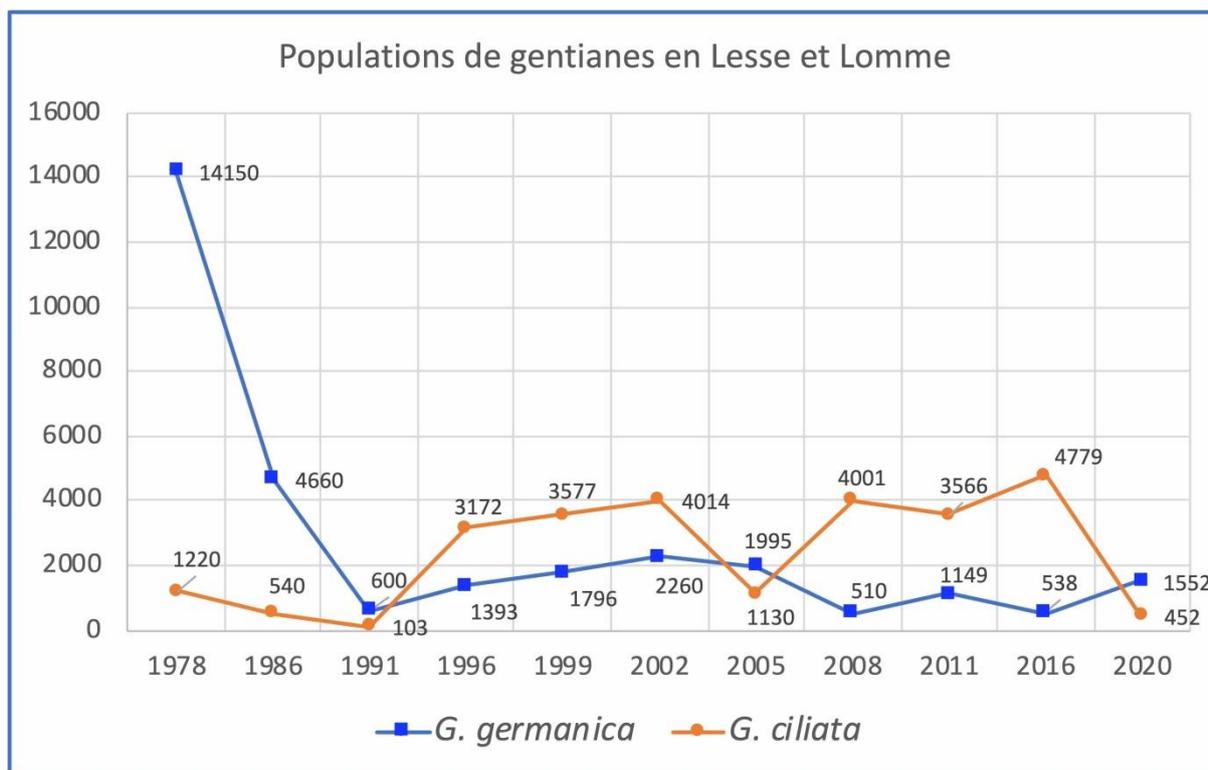
Les résultats de ces inventaires apparaissent au Tableau 1. La Carrière de Resteigne emporte toujours la palme, comme c'est le cas depuis pas mal d'années. Certains sites, autrefois nettement plus riches, ne montrent, absolument ou pratiquement, plus aucun plant de gentiane cette année (Pairées / Tienne des Vignes, Lorinchamps).

**Tableau 1.** – Gentianes inventoriées les 6, 8, 10 et 26 septembre, 15 octobre 2020.

Site	Partie	<i>G. germanica</i>	<i>G. ciliata</i>
Carrière de Resteigne	Plateforme 2 <sup>ème</sup> niveau	6	41
	Plateforme 3 <sup>ème</sup> niveau	0	189
	Abords du 4 <sup>ème</sup> niveau	211	0
	4 <sup>ème</sup> niveau	1152	206
Bâtis d'Haut		75	8
Pairées / Tienne des Vignes		0	0
Lorinchamps		0	0
Saut del Berbis		42	0
Gros Tienne		18	0
Preleu		48	0
Caux (plateau des Pairées)		0	6
Minaure (près des Brûlins)		0	2
<b>Total des individus</b>		<b>1552</b>	<b>452</b>
<b>Nombre de sites</b> (Resteigne = 1 site)		<b>5</b>	<b>4</b>

Il est intéressant de suivre l'évolution, année après année, des effectifs de gentianes sur les différents sites. Pour cela, nous nous référons au Tableau 1 de l'article publié en 2016 (*Les Barbouillons* n° 292, pp. 8-11). Ces données, avec celles de cette année, permettent de dresser le graphique de la Figure 1. Il faut, évidemment, d'abord signaler que c'est la première fois, en 2020, que nous avons étalé les inventaires sur cinq journées, sur un intervalle de presque un mois et demi, et que nous avons

prospecté dans un aussi grand nombre de sites, dont certains figurent pour la première fois dans cet inventaire (Saut del Berbis, Caux, Minaure). La comparaison avec les autres années est donc un peu faussée. Autre remarque, certains sites (outre les trois nouveaux) n'ont pas été prospectés chacune des années d'échantillonnage, mais c'est pratiquement le cas depuis 1996. Ce n'est d'ailleurs qu'à partir de cette année 1996 que les inventaires ont commencé à la Carrière de Resteigne. On voit à partir de cette année-là une certaine stabilisation des effectifs ; la comparaison s'avère dès lors plus pertinente.



**Figure 1.** – Effectifs totaux, sur l'ensemble des sites prospectés, pour les deux espèces de gentianes, la gentiane d'Allemagne (*Gentianella germanica*) et la gentiane ciliée (*Gentianopsis ciliata*).

A partir de 1996 donc, les effectifs de la gentiane d'Allemagne (*Gentianella germanica* – Figure 2) fluctuent assez peu, alors que ceux de la gentiane ciliée (*Gentianopsis ciliata* – Figure 3), le plus souvent plus importants, connaissent des creux en 2005 et cette année, en 2020. Cela peut être dû, pour 2020, à la moindre intensité de l'effort de prospection (la Carrière de Resteigne n'ayant été visitée que le 6 septembre !), mais aussi, fort probablement, aux circonstances climatiques particulières que nous avons connues (sécheresse printanière). Cependant, d'autres facteurs interviennent probablement : déjà en 2005 (voir *Barbouillons* n° 226, pp. 95-96), Pierre LIMBOURG s'inquiétait de l'influence que pouvait avoir le régime de pâturage, et plaidait – déjà ! – pour une variation dans les dates de passage des moutons sur les sites, d'une année à l'autre. On peut observer au Tableau 1 les très faibles effectifs de la gentiane ciliée dans la plupart des sites prospectés, la seule exception étant la Carrière de Resteigne, pas du tout soumise au pâturage ! Espérons que les inventaires à venir démentiront cette impression pessimiste, et que la gentiane ciliée reprendra à nouveau le dessus !



**Figure 2.** – Gentiane d'Allemagne (*Gentianella germanica*), Preleu, 10 septembre 2020 (photo DANIEL TYTECA).

Pour terminer cet article, il vaut la peine de mentionner deux observations faites au cours de ces « folles journées ». Le 6 septembre, aux Pairées, nous avons la chance de bien pouvoir observer une Vipère péliade (*Vipera berus* – Figure 4) : on sait que le plateau des Pairées abrite l'une des dernières populations significatives de l'espèce dans notre pays (JACOB et al. 2007). L'autre observation, moins réjouissante, concerne la symphorine blanche (*Symphoricarpos albus* – Figure 5), plante ornementale d'origine exotique, hélas envahissante, qui étend inexorablement sa population dans la RND des Batis d'Haurt. Il va falloir intervenir !

### Référence

JACOB, J.-P., PERCSY, C., DE WAVRIN, H. GRAITSON, E., KINET, T., DENOËL, M., PAQUAY, M., PERCSY, N. & REMACLE, A. (2007) : Amphibiens et Reptiles de Wallonie. Aves – Raîgne et Centre de Recherche de la Nature, des Forêts et du Bois (MRW – DGRNE), Série « Faune – Flore – Habitats » n° 2, Namur. 384 pp.



**Figure 3.** – Gentiane ciliée (*Gentianopsis ciliata*), 6 septembre 2020 (photo VÉRONIQUE LEMERCIER).



**Figure 4.** – Vipère péliade (*Vipera berus*), vue aux Pairées, 6 septembre 2020 (photo DAMIEN DELVAUX DE FENFFE)



**Figure 5.** – Fleurs et baies de la symphorine blanche (*Symphoricarpos albus*), observée aux Batis d'Haut, 6 septembre 2020 (photo DANIEL TYTECA).

# Prospection du Bois de Hart – 2<sup>ème</sup> partie

Le 3 octobre 2020

DANIEL TYTECA, GISÈLE WEYEMBERGH et DAMIEN DELVAUX DE FENFFE

## Introduction

Nous reprenons notre prospection entamée le 18 juillet dernier (voir *Barbouillons* n° 312, pp. 21-26), pour ajouter autant d'éléments que possible à notre dossier de sauvegarde de ce site, potentiellement menacé par l'extension de la Carrière du Fond des Vaulx. Nous ne sommes que huit, et nous sommes tard en saison (mais au bon moment pour le début de la saison champignons !), mais comme on va le voir, quelques-uns des éléments apportés aujourd'hui pourront s'avérer décisifs.

## Cadre géologique

La figure 1 montre la zone prospectée aujourd'hui, à l'ouest de l'extension actuelle de la Carrière. La succession des bandes parallèles de terrain, avec leurs types de végétation et d'exploitation du sol, reflète assez bien celle des niveaux géologiques affleurant : du nord au sud, on traverse, successivement, les formations stratigraphiques suivantes, du plus jeune au plus vieux (description dans LEMONNE & DUMOULIN 1998) :



**Figure 1.** – La zone prospectée, à l'ouest de l'extension actuelle de la Carrière du Fond des Vaulx, indiquant les différents niveaux géologiques. A gauche, on distingue l'avancée extrême actuelle de la carrière vers l'ouest (carte provenant de WalOnMap : <https://geoportail.wallonie.be>).

- Les calcaires de la Formation de Fromelenne (Membre du Moulin Boreux), d'un intérêt modéré pour l'exploitant de carrière ; ce niveau est occupé par la chênaie-charmaie calcicole ;
- Les schistes de la base de la Formation de Fromelenne (Membre de Flohimont, niveau non boisé, favorable à l'établissement de cultures ;

- La Formation du Mont d'Hauris (calcaire), de relativement bonne qualité pour le carrier. On voit d'ailleurs à la figure 1 que la végétation en place, également la chênaie-charmaie calcicole, est dans le prolongement de l'extension extrême actuelle de la carrière vers l'ouest ;
- La Formation des Terres d'Hauris (calcaire argileux), moins intéressante pour le carrier, sauf en profondeur. Le sol est occupé par des cultures et des prairies pâturées, et nous sommes maintenant sortis de la zone située en Natura 2000 (comme on le verra à la figure 2) ;
- La Formation des Trois-Fontaines (calcaires purs), de la meilleure qualité pour l'exploitant, recouverte à nouveau de forêt, mais cette fois-ci sous un faciès moins intéressant (forêt mixte, avec des pins) ;
- La Formation de Hanonet (schistes calcareux), entièrement recouverts de prairies, où se trouve implanté le parc photovoltaïque à l'extrême est de la scène montrée par la figure 1 ;
- Plus au sud, hors du cadre de la figure 1, on trouve un nouveau terrain calcaire boisé, qui correspond à la formation de Couvin et est couvert de pins noirs d'Autriche.

Ces couches sont à forte pente nord. La présence d'un niveau de schistes à la base de la Formation de Fromelennes isole l'aquifère des formations calcaires exploitées par la carrière des Limites, de celui de la plaine située au nord.

Nous avons parcouru à plusieurs endroits des alignements de piquets, déjà repérés le 18 juillet (et qui avaient d'ailleurs attiré l'attention de nos « lanceurs d'alerte » - voir figure 2). Ces alignements servent de repères pour la prospection géo-électrique, par mesure de la résistivité électrique, permettant des sondages non destructifs des couches géologiques. Ils attirent à juste titre l'attention des promeneurs et surtout des naturalistes, parce qu'ils indiquent des zones potentiellement intéressantes en vue de l'extension de la carrière.

### Prospection et inventaires

En fonction des compétences des participants, nous relevons les plantes intéressantes, en fin de période de floraison, ou déterminées à partir de leurs caractères végétatifs, et les champignons, qui sont, eux, en début de la poussée fongique. Dans les deux cas, nous n'avons donc qu'une vue partielle de la richesse des lieux. Pour la partie mycologique, nous estimons qu'un relevé effectué aujourd'hui ne donnerait qu'une vue trop partielle de la diversité présente ; par ailleurs, un autre article est publié sur ce sujet dans ce même numéro. Pour la partie botanique, l'inventaire complète utilement celui de la prospection du 18 juillet !

Le tableau 1 fournit l'inventaire des plantes les plus intéressantes et/ou caractéristiques. Nous retrouvons assez vite les espèces caractéristiques de la chênaie-charmaie calcicole, dont les rares graminées déjà identifiées le 18 juillet, l'orge des bois (*Hordelymus europaeus*) et le brome de Beneken (*Bromopsis benekenii*), ainsi que l'alouchier (*Sorbus aria*) et l'alisier (*S. torminalis*). Au point n° 2, à la fin de l'alignement de piquets, nous découvrons une vue étendue sur la vallée de la Wimbe, vers Tibériade.

Arrivant à la « grande clairière allongée », au point n° 4, nous observons, en bordure du chemin à la lisière du bois, une végétation de pelouse calcicole, avec notamment le fer-à-cheval (*Hippocrepis comosa*), la germandrée petit-chêne (*Teucrium chamaedrys*) et le buplèvre en faux (*Bupleurum falcatum*). Traversant d'autres fragments de chênaie-charmaie (point n° 6), nous retrouvons d'autres espèces typiques comme le dompte-venin (*Vincetoxicum hirundinaria*), avant de déboucher sur des grandes prairies et cultures (point n° 7), où nous avons le plaisir d'observer à nouveau, dans les étoules, une rareté déjà observée ailleurs le 18 juillet, la véronique à feuilles luisantes (*Veronica polita*).

Au sortir du bois, au sud, nous sommes en présence de la vaste plaine dominée par les schistes calcarifères couviniens (voir Fig. 1). En lisière, nous observons la centaurée scabieuse (*Centaurea*

*scabiosa*) et, pratiquement de retour à notre point de départ (point n° 8), la verge d'or (*Solidago virgaurea*), en bordure de l'avancée extrême de la carrière vers l'ouest. Vers le sud, on aperçoit la barre calcaire du Couvinien, ultime rempart des affleurements givetiens.

**Tableau 1.** – Liste (non exhaustive) d'espèces végétales observées autour des points répertoriés à la Fig. 2. L'ordre et la nomenclature suivis sont ceux de la Flore écologique de Belgique (JACQUEMART & DESCAMPS 2018).

Espèce	Points (Fig. 2)	Espèce	Points (Fig. 2)
<i>Convallaria majalis</i>	5	<i>Cornus mas</i>	5, 6
<i>Polygonatum odoratum</i>	6	<i>Cornus sanguinea</i>	5
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	partout	<i>Vincetoxicum hirundinaria</i>	6
<i>Bromopsis benekenii</i>	1, 2, 6	<i>Veronica polita</i>	7
<i>Hordelymus europaeus</i>	2, 3	<i>Teucrium chamaedrys</i>	4
<i>Hippocrepis comosa</i>	4	<i>Centaurea scabiosa</i>	8
<i>Sorbus aria</i>	1, 2	<i>Solidago virgaurea</i>	8
<i>Sorbus torminalis</i>	3	<i>Bupleurum falcatum</i>	4

**Tableau 2.** – Liste des espèces végétales présentes sur les hauteurs du Bois de Hart, dans les sites menacés par l'extension possible de la Carrière du Fond des Vaulx.\*

Espèce	Rareté Flore belge	Statut UICN	Protection
<i>Epipactis (neglecta)**</i>	R – me	en danger	Annexe VI b
<i>Bromopsis benekenii</i>	RR – B	menacé d'extinction	-
<i>Hordelymus europaeus</i>	R – me	menacé d'extinction	Annexe VI b
<i>Hypericum montanum</i>	R – me	menacé d'extinction	Annexe VI b
<i>Daphne mezereum</i>	R – me		Annexe VI b
<i>Veronica polita</i>	R – B	menacé d'extinction	-
<i>Legousia speculum-veneris</i>	RR – B	en danger	-

\* L'ordre, la nomenclature et les degrés de rareté (R = rare ; RR = rarissime ; suivant le cas, en Belgique – « B » – ou dans le Domaine médio-européen – « me ») sont ceux de la Flore écologique de Belgique (JACQUEMART & DESCAMPS 2018). Statut UICN : degrés de menace suivant les définitions de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature. Protection : voir en Annexe de l'article. \*\* *Epipactis neglecta* n'est pas repris comme tel dans les listes, mais pour la bonne cause est assimilé ici à *E. leptochila* qui, lui, figure bien dans les listes.

## Conclusion

Malgré l'époque tardive, nous avons encore quelque peu enrichi notre inventaire entamé le 18 juillet. Pas de nouvelle rareté observée aujourd'hui, mais la confirmation de la présence de certaines espèces très rares, sur une aire plus étendue qu'imaginé au départ (*Bromopsis benekenii*, *Hordelymus europaeus*, *Veronica polita*).

Le tableau 2 permet de faire le point pour les sept espèces rares, menacées et/ou protégées vues aujourd'hui et le 18 juillet. Sur les sept, quatre sont explicitement protégées par la législation wallonne (Annexe VI b), ce qui implique qu'il est « **interdit de détériorer ou détruire intentionnellement les habitats naturels dans lesquels la présence de ces espèces est établie** ».

Nous veillerons donc à ce que cette législation soit respectée ! L'inclusion des biotopes où vit la majorité de ces espèces dans le réseau Natura 2000 est, évidemment, pleinement justifiée, et nous

réitérons nos résolutions prises à l'occasion du rapport précédent (voir *Barbouillons* n° 312, pp. 21-26). Deux des espèces du tableau 2 ne sont pas dans des habitats Natura 2000 (*Veronica polita* et *Legousia speculum-veneris*), et nous devons également veiller à leur protection.

Enfin, comme nous l'avons souligné à quelques reprises, notre rapport est certainement loin d'être exhaustif, et dès que les conditions seront plus favorables (au sortir de l'hiver et du pseudo-confinement que nous vivons à nouveau par les temps qui courent ...), nous reprendrons notre bâton de pèlerin, afin de traquer, mais pour la bonne cause, d'autres trésors que ces bois ne manqueront pas de receler.



**Figure 2.** – Reprise de la fig. 1, avec superposition des zones Natura 2000. Les lignes blanches indiquent l'emplacement (approximatif) des alignements de piquets ; les numéros indiquent les points autour desquels les inventaires ont été effectués.

## Références

JACQUEMART, A.-L. & C. DESCAMPS, 2018.- Flore écologique de Belgique. Éditions Averbode/Erasmé, Bouge, et Jardin botanique de Meise, 634 p.

LEMONNE, E. & V. DUMOULIN, 1998.- Carte géologique de Wallonie. Echelle 1/25.000. Feuille Agimont-Beauraing, Notice explicative, 66p.

## Annexe – Protection et Liste Rouge des espèces végétales en Wallonie

### A – Statut de protection des espèces végétales en Wallonie

La **Loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature** prise en application de la Convention de Berne, de la directive 92/43 sur la protection des habitats et espèces et de la directive 2009/147 sur la protection des oiseaux encadre la protection d'une série d'espèces sur le territoire wallon (annexes I à VII), stipule que :

Article 3. § 1<sup>er</sup> **Sont intégralement protégées**, à tous les stades de leur cycle biologique, les espèces végétales :

1° strictement protégées en vertu de l'annexe IV , point b., de la directive 92/43/C.E.E. et de l'annexe I de la Convention de Berne , dont la liste est reprise en annexe VI, point a. ;

2° **menacées en Wallonie**, dont la liste est reprise en annexe VI, point b (cas des espèces énumérées au Tableau 3). Pour ces espèces, il est interdit de :

1° cueillir, ramasser, **couper, déraciner ou détruire** intentionnellement des spécimens de ces espèces dans la nature ;

2° détenir, transporter, échanger, vendre ou acheter, céder à titre gratuit, offrir en vente ou aux fins d'échange des spécimens de ces espèces prélevés dans la nature, à l'exception de ceux qui auraient été prélevés légalement avant la date d'entrée en vigueur de la présente disposition ainsi qu'à l'exception de celles de ces opérations qui sont constitutives d'une importation, d'une exportation ou d'un transit d'espèces végétales non indigènes ;

3° **détériorer ou détruire intentionnellement les habitats naturels dans lesquels la présence de ces espèces est établie.**

## **B – Liste Rouge, liste des espèces rares, menacées et protégées (Ptéridophytes et Spermatophytes) de la Région Wallonne**

Cette liste reprend des espèces protégées tout comme des espèces non protégées et elle mentionne leur statut UICN. Ainsi, *Veronica polita* et *Bromus ramosus* subsp. *benekenii* (= *Bromopsis benekenii*), menacés d'extinction, ou *Legousia speculum-veneris*, en danger, figurent dans cette liste rouge mais ne sont pas protégés par la Loi sur la conservation de la nature. Le statut UICN du taxon a été utilisé pour construire la **Liste Rouge**, c'est-à-dire la liste des espèces reprises en 1-CR (en danger critique d'extinction), 2-EN (en danger) et 3-VU (vulnérable). Ajoutons qu'un taxon est supposé éteint (0-EX) lorsqu'il n'a plus été revu depuis 1980.

### **Documents sources et références**

#### **Loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature**

<https://wallex.wallonie.be/contents/acts/19/19851/1.html?doc=6927> et aussi <http://biodiversite.wallonie.be/fr/especes.html?IDC=2912>

LAMBINON J. & VERLOOVE F. (avec la collaboration de L. DELVOSALLE, B. TOUSSAINT, D. GEERINCK, I. HOSTE, F. VAN ROSSUM, B. CORNIER, R. SCHUMACKER, A. VANDERPOORTEN & H. VANNEROM), 2012.- Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines (Ptéridophytes et Spermatophytes). Sixième édition, Meise, Jardin botanique national de Belgique, CXXXIX + 1195 pp.

SAINTENOY-SIMON J. (1999) – **Liste rouge** des espèces végétales de Wallonie. Fiches relatives aux espèces rares, disparues ou menacées de disparition en Wallonie. Région wallonne. [Rapport non publié].

SAINTENOY-SIMON J. (avec la collaboration de BARBIER Y., DELESCAILLE L.-M., DUFRÈNE M., GATHOYE J.-L. & VERTÉ P.) (2006) – **Première liste des espèces rares, menacées et protégées de la Région Wallonne** (Ptéridophytes et Spermatophytes). Version 1 (7/3/2006). [<http://biodiversite.wallonie.be/fr/liste-des-taxons.html?IDD=1755&IDC=3076>]

Statuts UICN , Union Internationale pour la Conservation de la Nature:

<http://biodiversite.wallonie.be/fr/uicn.html?IDD=1146&highlighttext=UICN+&IDC=2940> et <https://www.iucn.org/resources/conservation-tools/iucn-red-list-threatened-species>



**Figure 3.** - Les naturalistes assidus prospectent, l'échine courbée, sous la pluie ; la fonge, quant à elle, prospère généreusement... (photo JEAN-FRANÇOIS NOULARD).



*Cortinarius infractus*. Bois de Hart, 3 novembre 2020. (Photo CHARLES VERSTICHEL)

# Botanique

## La classification des plantes

### et présentation de dix familles d'Angiospermes

Rapport de l'exposé du 10 octobre à Sohier

Michel LOUVIAUX

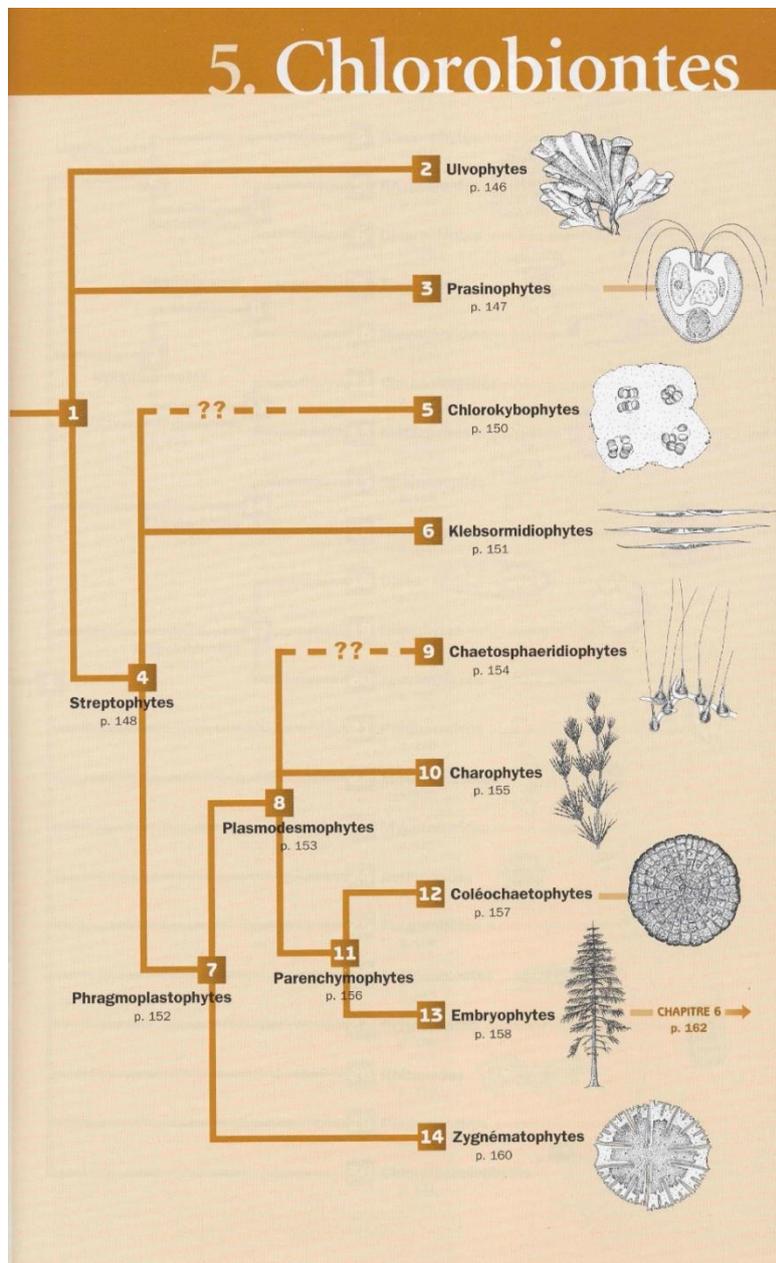


Fig. 1 : Classification des Chlorobiontes (Lecointre & Le Guyadier, 2013)

C'est avec toutes les précautions requises par la pandémie du Covid-19 (distanciation des chaises, masques et gel hydro-alcoolique mis à disposition) que s'est déroulé cet exposé. Une quinzaine de naturalistes s'étaient réunis pour cette occasion d'entre deux confinements.

Après un rappel de l'histoire de la classification végétale, depuis les auteurs grecs (Aristote, ...) jusqu'à la classification phylogénétique de la série des APG (Angiosperm Phylogeny Group, dirigé par l'Anglais Mark W. Chase et l'Américain James L. Reveal), la classification des plantes (Chlorobiontes, fig. 1) est passée en revue.

Les caractéristiques de chaque subdivision sont succinctement évoquées et des photos d'organismes appartenant à ces groupes sont expliquées.

Nous abordons ensuite un groupe de végétaux qui parle plus aux naturalistes que nous sommes, les Embryophytes, plantes terrestres dont la reproduction passe par un embryon issu de la fécondation d'un zygote (ovule fécondé) (fig. 2).

Tous ces groupes sont illustrés de photos prises dans nos régions (sauf les Gnétophytes, clichés issus d'Internet)

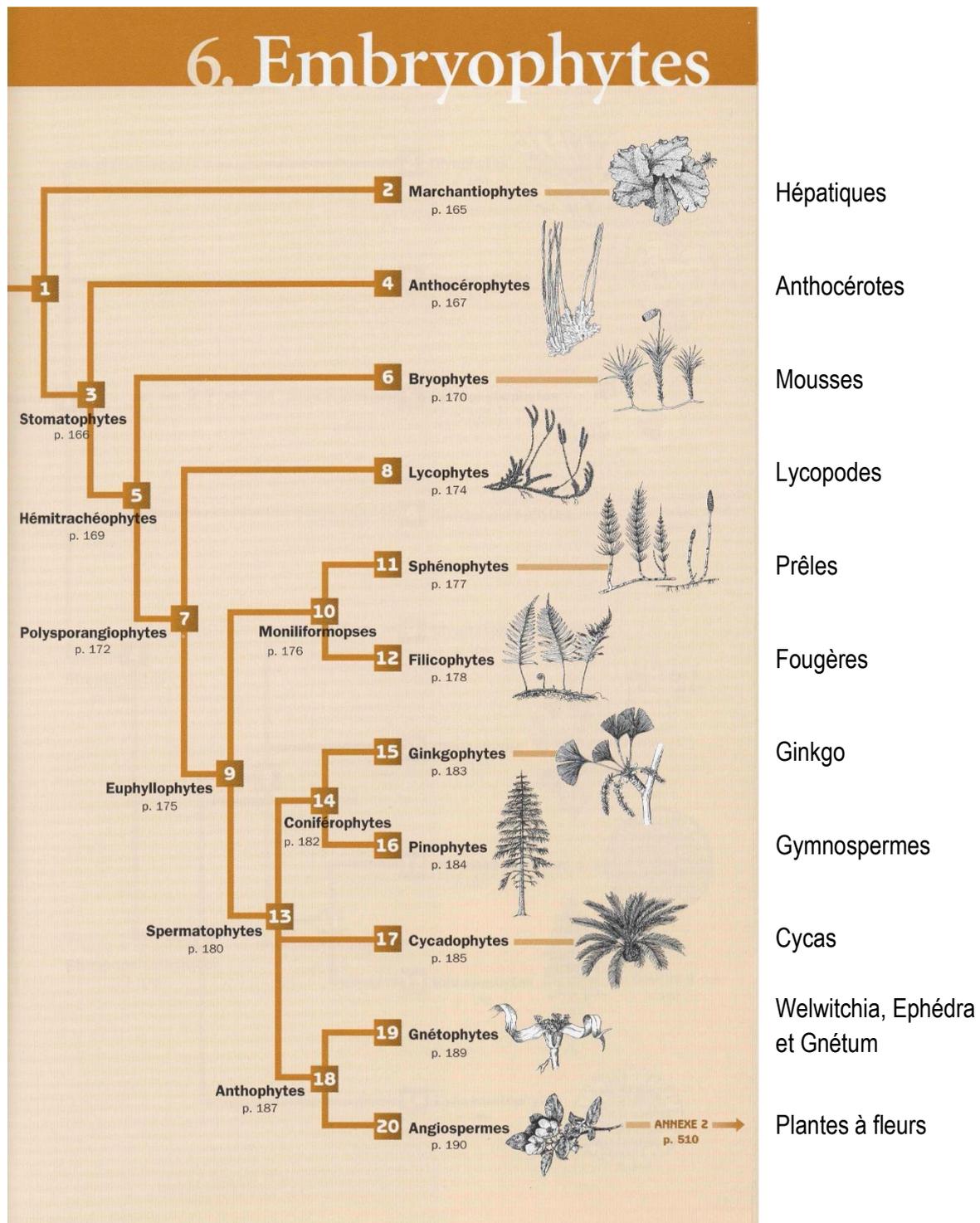


Fig. 2 les subdivisions des Embryophytes (Lecointre & Le Guyadier, 2013)

Dans le bas du tableau se trouve le dernier groupe qui nous intéresse plus particulièrement, les Angiospermes (du grec *aggeion*, capsule et *sperma*, la graine). Ce sont les plantes à fleurs ou littéralement, comme l'étymologie grecque le rappelle, les plantes dont la graine est protégée par un fruit.

Arbitrairement 10 familles sont présentées, 5 monocotylédones et 5 dicotylédones. Les caractéristiques des deux groupes sont présentées (fig.3) :

Les dix familles choisies sont les Amarylidacées, les Asparagacées, les Liliacées, les Orchidacées, les Poacées, les Renonculacées, les Rosacées, les Lamiacées, les Fabacées et les Astéracées.

Pour chaque famille, le « chef de file » (la plante qui a donné son nom à la famille) est présenté ainsi qu'une dizaine d'autres plantes illustrant, autant que faire se peut, la diversité au sein de chaque famille dans nos régions.

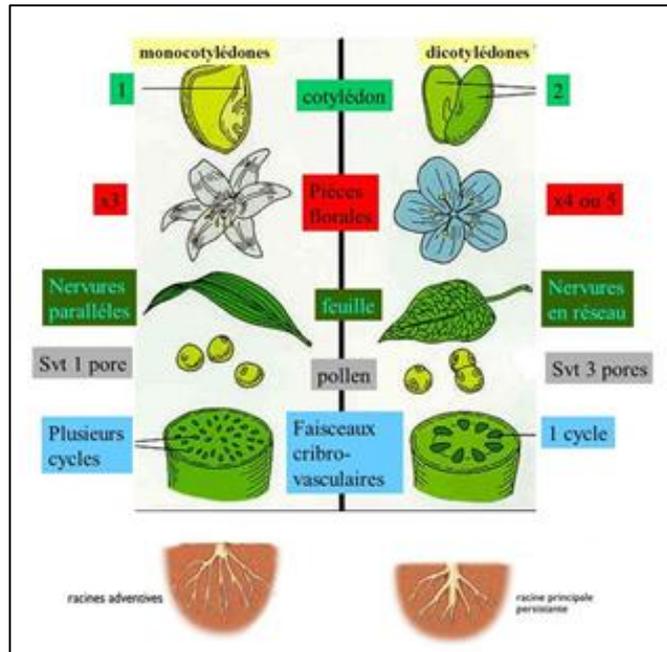


Fig.3 : Monocotylédones versus dicotylédones (fac.umc.edu.dz)

L'exposé se termine naturellement par la lettre Z en montrant *Zinnia elegans* (photo 1), dont j'ai le plaisir d'offrir un bouquet à une participante (un bouquet au sens botanique, s'entend) (photo 2).



Photo 1 : *Zinnia elegans*



Photo 2 : un bouquet de fleur(ou)s de zinnia (photo V. Lemerrier)

### Bibliographie

Lecointre G. et Le Guyadier H., 2013. Classification phylogénétique du vivant. Ed. Belin, 607 p. ISBN 978-2-7011-3456-7

## Botanique

### Sortie à Lavaux-Sainte-Anne axée sur la reconnaissance des familles

11 octobre 2020

MICHEL LOUVIAUX

Malgré des prévisions météo plus que maussades, la quinzaine de participants à l'exposé du 10 octobre se sont retrouvés à Lavaux-Sainte-Anne pour tenter, en cette saison tardive, de reconnaître les familles expliquées la veille et bien d'autres. Le ciel, clément, ne nous est tombé sur la tête qu'en toute fin d'excursion.

Pandémie oblige, nous avons suivi les recommandations gouvernementales, distanciation et masque lorsque cela s'imposait (photo1)



Photo 1 : les participants au pied du talus du bois de Solin (photo V. Lemerrier)

Le parcours, du fait du « pas du botaniste », se devait d'être court et de ne pas passer dans une zone de chasse. Nous avons donc fait le tour du « Gros Tienne », hot spot de la floristique, mais sans y pénétrer (photo 2).

Nous stationnons nos voitures sur le terre-plein d'un hangar agricole et nous y voyons déjà quelques plantes encore fleuries ou en fruits : la carotte sauvage (*Daucus carota*), l'épiaire des marais (*Stachys palustris*) que l'on peut différencier de sa cousine l'épiaire des bois par ses feuilles non pétiolées et l'absence d'odeur désagréable, ainsi que quelques plantes rudérales (qui croissent parmi les décombres ou dans un milieu fortement modifié par l'homme).



Photo 2 : itinéraire suivi

Nous empruntons un chemin qui passe par le sud du bois de Solin. Le bois de Solin (SGIB –Site de Grand Intérêt Biologique) se trouve sur de fins schistes du Frasnien, assez riches en calcaire. Aussi, sur le talus sud de ce bois, nous trouvons quelques beaux fragments de pelouses sèches relevant des alliances du Mésobromion et même du Xérobromion pour les parties les plus caillouteuses et à faible recouvrement végétal.

Nous déterminons entre autres l'inule conyze (*Inula conyzae*), la vipérine (*Echium vulgare*) dont nous voyons les inflorescences sèches de cette saison et les rosettes de feuilles, avec leur pilosité particulière, pour démarrer à la saison prochaine car cette espèce est bisannuelle. Le bupèvre en faux (*Bupleurum falcatum*) est une ombellifère (*Apiaceae*) particulière car ses feuilles sont simples et non découpées comme la plupart des autres membres de sa famille. Il nous offre encore une belle floraison nous permettant d'observer les ombelles caractéristiques de l'inflorescence.

Sur les parties les plus sèches, nous voyons deux germandrées, la germandrée petit chêne (*Teucrium chamaedrys*), vivace, et la germandrée en grappe (*Teucrium botrys*), annuelle selon la « Flore bleue ». On pourrait d'ailleurs qualifier cette dernière de bisannuelle car nous pouvons déjà observer en cette saison automnale les rosettes de feuilles qui fleuriront au printemps prochain.

Un bec-de-cigogne (*Erodium cicutarium*) nous gratifie de quelques fleurs, en compagnie de l'héliantheme jaune défleuri (*Helianthemum nummularium*).

Entre des grumes stockées sur le côté du chemin, une plante d'origan fleurit bien à l'abri (photo3).



Photo 3 : *Origanum vulgare* et plantule d'*Acer campestre*

Le long du chemin, nous voyons des espèces ligneuses qui ont conservé quelques feuilles et des fruits : aubépines, fusains, prunelliers, troènes, pommiers sauvages et poiriers sauvages (photos 4 a et 4 b). Les caractères d'identification entre ces deux derniers genres sont expliqués.



Photos 4 : *Pyrus communis* subsp. *pyraster* (photo a : V. LEMERCIER)

Nous traversons ensuite une zone de prairie pour faire le tour du « Gros Tienne ». Dans une partie plus humide, la succise des prés est encore bien fleurie. On la reconnaît facilement à ses inflorescences bleue-mauve presque sphériques mais aussi, dans ses parties végétatives, par la présence d'une nervure centrale blanche sur la feuille (photos 5).



Photos 5 : *Succisa pratensis*

Nous aurons encore le temps d'admirer le long du chemin de belles touffes fleuries de thym serpolet commun (*Thymus pulegioides*) (photo 6) avant que quelques gouttes, timides d'abord, puis plus soutenues ensuite nous fassent presser le pas. Nous nous ferons sécher dans un café de Lavaux-Saint-Anne tout en dégustant les breuvages locaux.



Photo 6 : *Thymus pulegioides*

## Travaux de nos membres

Afin de compenser le fait qu'il n'y a pas eu de CR mycologique cette année, Arlette nous propose les observations de cette balade, suivie de deux textes, l'un poétique et l'autre...vous jugerez par vous-mêmes, ainsi qu'une série de magnifiques photos, prises ce jour-là par notre ami Charles Vestichel et réparties dans ce numéro. Merci Arlette et Charles !! :

### Récoltes mycologiques au Bois de Hart

Le 3 novembre 2020

ARLETTE GELIN

Liste des champignons récoltés le 3 novembre dans une ancienne plantation de pins noirs d'Autriche, sous le couvert d'espèces calciphiles ainsi que dans une chênaie-charmaie calcicole.

Récolteurs : MARIE-CLAIRE et CHARLES VESTICHEL, GEORGY DE HEYN et ARLETTE GELIN

Les champignons sont groupés dans la liste selon les grands ensembles « traditionnels » avec la terminologie pratiquée par G. EYSSARTIER : « Guide des champignons de France et d'Europe » (4<sup>e</sup> éd.).

La nouvelle terminologie peut sembler barbare pour les anciens ; heureusement, le nom de l'espèce est stable et permet la recherche de l'ancien nom plus familier dans le guide. Les observations mises en **gras** sont intéressantes.

Lactarius deliciosus	Roridomyces roridus	Clitocybe nebularis
Lactarius fulvissimus	Mycetinis scorodoni	<b>Lepista glaucocana</b>
Russula fragilis	Gymnopilus penetrans	Lepista nuda
Volvopluteus gloiocephalus	Gymnopus dryophilus	Kuehneromyces mutabilis
Pluteus salicinus	Crinipellis scabella	Gymnopilus penetrans
Agaricus silvaticus	Marasmius cohaerens	Pholiota squarrosa
Lepiota cristata	Hygrophorus chrysodon	Cortinarius infractus
Lepiota aspera	Hygrophorus nemoreus	Cortinarius hinnuleus
Lepiota clypeolaria	<b>Hygrophorus persoonii</b>	Hypholoma fasciculare
<b>Lepiota felina</b>	Armillaria mellea	Coprinus comatus
Lepiota procera	Tricholoma album	Coprinus disseminatus
Cystolepiota seminuda	Tricholoma terreum	Coprinus micaceus
Megacollybia platyphylla	Tricholoma scalpturatum	Paxillus involutus
Hymenopellis radicata	Hygrophoropsis aurantiaca	Schizophyllum commune
Hemimycena cucullata	Singerocybe phaeophtalma	Daedaleopsis confragosa
Mycena pura	<b>Pseudoclitocybe</b>	Lycoperdon perlatum
Mycena polygramma	<b>cyathiformis</b>	Lycoperdon pyriforme
Mycena galericulata	Clitocybe geotropa	Postia caesia
Mycena leptocephala	Clitocybe odora	



Hygrophorus personii. Bois de Hart, 3 novembre 2020. (Photo CHARLES VERSTICHEL)

## Trompettes de la terre

Extrait du livre de **PHILIPPE DELERM**, 2015

Les eaux troubles du Mogito et autres belles raisons d'habiter sur terre. Le Seuil, Paris.

Même quand on ne va pas aux champignons dès le début de septembre, on y pense. Le rapport à la forêt change du tout au tout. Plus de cercle de lumière au bout des allées cavalières, plus de désir lointain. Le regard rivé au sol, on se pénètre de feuilles, de mousses, de fougères déjà roussies : les révélations ne peuvent naître que de la proximité. Quand il s'agit de cèpes, de girolles, malgré les camouflages, c'est un coup d'éclat, un exploit biologique surgissant dans l'effraction, la rupture, une pépite éblouissante au fond de l'eau.

Tout autre est le rapport avec les trompettes-de-la-mort. Peut-on parler de champignons ? Rien ne se dresse, qui surgisse. Aucune vibration. Une telle osmose avec les branches noircies tombées sur le sol, les racines, les feuilles les plus sombres qu'on doit bien se résoudre à l'idée qu'on les a manquées. Et puis, de temps en temps, on perçoit la première. Elle n'est jamais seule. Sur la carte, les trompettes-de-la-mort forment des continents secrets, au moins des archipels. Découvrir une trompette est un plaisir comme assouvi d'avance, une assurance d'abondance. Ce serait presque trop facile, s'il n'y avait en contrepoint l'extrême difficulté de jouer à la vigie : « Terre ! Terre à l'horizon ! »

Car c'est bien de terre qu'il s'agit, d'un affleurement rampant – souvent, il faut faire voler les feuilles avec la paume de la main pour sentir la fragilité caoutchouteuse du petit cratère noir. On palpe la forêt, et c'est comme un charbon précieux où se mélangent la poussière et le poussier. Rentré chez soi, on ne les lave pas vraiment : on les sépare du sous-bois. Certaines ont des reflets grisâtres, presque dissuasifs, des bords déchiquetés, meurtris. Mais jetez-les dans l'omelette : sur fond jaune triomphant, elles sont soudain d'ébène, et leur arôme se répand sans le moindre chichi. Les pauvrettes grisettes effarouchées en pure perte au ras des apparences. Dans la poêle, c'est de l'or noir.

(ARLETTE GELIN) : *En classant des documents mycologiques, j'ai retenu ce texte. Je constate que 50 ans plus tard, le problème n'est pas résolu :*

## Souvenirs de sessions mycologiques La panoplie du Parfait Mycologue

Texte prononcé en 1971 par Monsieur **BERTAULT**, Président de la Société Mycologique de France, à l'issue d'un banquet qui réunissait ses membres.

Les différents ouvrages sur les champignons donnent au débutant d'excellents conseils sur ce qu'il convient d'emporter avec soi lors d'une prospection : loupe, couteau, boîtes et une foule de réactifs dont la liste s'allonge tous les jours. Malheureusement une grave lacune subsiste : le mycologue ne peut apprécier correctement une odeur, et l'on sait combien la question est délicate, s'il n'a point de comparaison.

Nous avons donc étudié sérieusement le problème et, après de laborieuses recherches, dressé la liste des articles indispensables que chacun doit emporter avec soi pour être absolument certain de ne commettre aucune erreur au point de vue olfactif.

Tout d'abord, il est absolument indispensable de se munir de quelques champignons « bien frais » naturellement, qu'il faudra se procurer avant tout : il n'y en a guère que 23 : *Cantharellus cibarius*, *Coprinus narcoticus*, *Cortinarius palaceus*, *C. percomis*, *C. purpurascens*, *Hygrophorus russocoriaceus*, *Inocybe bongardi*, *I. piriadora*, *Lactarius quietus*, *L. volemus*, *Lepiota cristata*, *Nyctalys sp.*, *Rhodopaxillus paneolus*, *Russula clariana*, *R. fellea*, *R. foetens*, *R. integra*, *R. melliolens*, *R. pseudointegra*, *R. violacea*, *Scleroderma sp.*, *Telephora palmata* et *Tricholoma sulfureum* (liste qui a été relevée consciencieusement dans l'ouvrage le plus sérieux existant actuellement).

Ensuite notons, dans le règne végétal : ail (une gousse), *Ailanthus glandulosa* (feuilles froissées), amandes amères, anis, *Asarum europeum*, cannelle, céleri, chicorée torréfiée, chou pourri, ciguë, concombres, *Cynoglossum officinale*, cornichons (au vinaigre), fenouil, fenugrec (graines), figuier (feuilles froissées), girofle (clous), *Hieracium amplexicaule*, héliotrope (fleurs), iris (rhizome), laurier-cerise (fleurs fanées), lavande (fleurs), *Muscari racemosum*, mandarine, noix de coco, pélargonium ou géranium des fleuristes (feuilles), persil, une poire fraîche, une pomme trop mûre, des pommes de terre crues, des prunes (sans précision), des prunes mirabelles, dont une partie servira à faire de la confiture sur place, radis, rave, du raisin muscat, quelques roses, des bourgeons de sapin, sureau (fleurs), des topinambours que l'on fera cuire sur place (prendre une réserve d'eau, une casserole et un réchaud), une gousse de vanille et enfin des fleurs de violette.

Plus intéressante sera la collection de produits alimentaires que l'on pourra consommer sur place et au retour : beurre rance, biscottes, bonbons anglais, camembert non fait, compote de pommes,

confiture de mirabelles, eau de vie de prunes, écrevisses cuites, farine fraîche et farine rance, du fromage (sans précision), un hareng, de l'huile de noix, du miel, un pain d'épices, un poisson frais (sans précision), du sucre que l'on fera brûler, de la viande fraîche et de la viande gâtée.

Moins comestibles, quelques articles du règne animal : du cuir de Russie, de la corne que l'on fera brûler, de même que le duvet et quelques punaises des bois que l'on écrasera au besoin.

Parmi les produits chimiques et pharmaceutiques, citons : acétate d'amyle, acide (sans précision), acide cyanhydrique (faire très attention), acide nitrique dans lequel on laisse tomber quelques morceaux de cuivre pour obtenir des vapeurs nitreuses, acide phénique, baume du Pérou, du carbure de calcium que l'on humectera avec un peu d'eau pour avoir l'odeur d'acétylène, du gaz d'éclairage, de l'iodoforme, de l'eau de laurier-cerise, de l'essence d'amandes amères et de l'essence de moutarde, huile de cèdre, laudanum (sur ordonnance), du menthol (pour la saveur). Citons encore : un bâton de cire (que l'on fera brûler), un flacon d'eau croupie, de l'encre noire et de la fumée de locomotive pour faire plaisir à Monsieur Henri, sans oublier un morceau de savon frais pour faire de l'eau savonneuse et se laver les mains à l'occasion.

Enfin on se procurera quelques flacons de parfum : un parfum agréable, un parfum douceâtre assez suave, un parfum fort, spécial, et un parfum complexe, fort, en partie fruité mais pas très agréable (pour comparer avec *Clitocybe nebularis*).

Inutile de se charger d'odeurs terreuses ou herbacées que l'on trouve sur le lieu même de la prospection. Mais si vous ne fumez pas, emportez quelques cigarettes pour la fumée de tabac.

Enfin, je passe pudiquement sur certaines odeurs d'origine humaine : urine, sperme, sueur des pieds, odeur stercorale, etc... que chacun connaît bien ou pourra se procurer sur place. Si vous ne transpirez pas des pieds, faites-vous accompagner de quelqu'un affligé de cette infirmité.

Grâce à cette étude qui vient de combler une lacune importante, on ne verra plus désormais les mycologues se livrer à des discussions sans fin sur le terrain à propos d'odeurs plus ou moins fugaces ; des termes de comparaison précis permettant un accord définitif.



Dessin : MARIE-THÉRÈSE ROMAIN

## Gestion de la mare du Cobri

14 novembre 2020

MARC PAQUAY

*Avec le respect nécessaire des mesures de "distanciation sociale" recommandées, et sous l'œil attentif de notre déléguée "Covid", j'ai nommé Véronique, une petite poignée de valeureux natus s'est retrouvée ce samedi au "Cobri" pour mettre la touche finale à la gestion de la mare ...*

Un an exactement que nous avons mis la mare en "à sec". En effet, elle se trouvait dans un état déplorable : asphyxiée et polluée par une forte eutrophisation liée à une masse de vase en mélange avec une épaisse couche de feuilles mortes. La seule solution était de la vidanger pour la revalider. En fin d'été, nous avons consacré une journée pour évacuer, dans la mesure de nos moyens, un maximum de matière organique déposée sur le fond : à force de bras et brouettes, nous avons fait manuellement tout ce que nous pouvions...



Rebouchage de la tranchée

Photo V. LEMERCIER, 14 novembre 2020

En cette mi-novembre, un an après la vidange, il était nécessaire de penser à la remise sous eau avant les pluies hivernales ... C'est chose faite ! Nous avons rebouché le chenal, que notre président avait si méticuleusement creusé, pour assurer la remise en eau au cours de l'hiver et permettre ainsi une recolonisation printanière par les organismes aquatiques.

Nous espérons vivement que cette action sera récompensée par un retour à un meilleur équilibre naturel, même si on peut y observer un "interventionnisme" marqué des gestionnaires...



Mare du Cobri en cours de remplissage

Photo M. Paquay, 4 décembre 2020

*PS: de nombreux biologistes expliquent que le meilleur " fonctionnement " des mares s'opère dans les mares bien éclairées car la plupart des organismes qui les colonisent sont héliophiles et apprécient la chaleur du soleil, particulièrement au printemps. Sur le site qui fait l'objet de nos attentions, se trouvent des peupliers, hybrides euraméricains, formant un rideau vers l'axe du soleil. On se demande s'il ne serait pas judicieux de les couper, d'autant plus qu'ils apportent beaucoup de feuilles mortes dans la mare ...*

## Sortie à Freux (Libramont)

Samedi 10 octobre 2020

Guide : FRANCINE VAN DEN ABEELE : Rapporteur : JOËLLE VAN DE WOESTYNE

Au départ de l'église de Freux (Libramont), nous avons longé les étangs du château de Fierlant, en direction de Remagne. Accompagnées de quelques Ouettes d'Égypte, les Bernaches étaient nombreuses sur l'eau et dans les prairies avoisinantes, nous en avons dénombré une septantaine. Après une petite halte près de l'étang privilégié du Martin-pêcheur (qui ne s'est pas montré, sans doute à cause des pêcheurs ! ), nous avons traversé une magnifique allée d'érables, puis aperçu un Pic épeiche en lisière de feuillus. Francine a bien insisté, tout au long de la journée, sur les particularités des espèces : comment reconnaître un Pic mar d'un Pic épeiche, un Faucon crécerelle mâle d'une femelle, la façon de voler des Pipits farlouses (en aspiration), les Hirondelles de fenêtre ou rustiques ...

Nous avons poursuivi notre chemin, composé de prairies et forêts, mais surtout propice à l'observation des migrations. Avant de quitter la route, nous observons encore quelques Tariers pâtres, Faucons crécerelles. On grimpe ensuite dans une prairie fleurie, garde-manger pour les oiseaux de passage, avec une vue panoramique sur la région. Nous en profitons pour faire la pause de midi, agréablement occupés (fascinés ?) par le travail d'une « Pie garde-bœufs ».

Même s'il est difficile de tout identifier, nous avons observé de nombreux passereaux et rapaces. Juste avant de regagner Freux, notre attention a été attirée par un vol en V qui a quelque peu divisé les avis ... Oies cendrées ?, Bernaches ? Après vérification, photo à l'appui, il s'agissait de Cormorans. Jean-Paul a aussi aperçu un coq *sur le clocher de l'église* ! Celle-ci est fréquentée par le Choucas des tours.

Merci à Francine pour cette superbe journée !



Photo DANIEL LAMBERT

<b>Famille</b>	<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Nom scientifique</b>	Vu	Cri entendu	Chant entendu	Sédentaire	Migrateur strict	Migrateur partiel	Nicheur	Hivernant	Migrateur de passage	Village et jardins	Forêt de feuillus	Forêt de résineux	Lande et régénération	Bocage	Openfield	Habitats dulcicoles
<b>Anatidés</b>	Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	X	X		X			X									X
	Ouette d'Egypte	<i>Alopochen aegyptiaca</i>	X			X			X									X
	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	X	X		X			X									X
<b>Phalacrocoracidés</b>	Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	X			X			X									X
<b>Ardéidés</b>	Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	X					X		X								X
	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X					X	X								X	X
<b>Accipitridés</b>	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	X					X	X								X	
	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X	X				X	X								X	
<b>Falconidés</b>	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X			X		X	X			X					X	
	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	X					X	X			X						
	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	X	X		X			X			X						
<b>Picidés</b>	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	X			X			X				X					
<b>Alaudidés</b>	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	X	X				X	X								X	
<b>Hirundinidés</b>	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	X				X		X			X						
<b>Motacillidés</b>	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	X	X				X	X									
	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	X	X				X	X								X	
<b>Turdidés</b>	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	X					X	X			X						
	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	X					X	X								X	
	Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	X					X	X							X	X	
	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	X	X				X	X			X						
<b>Sylviidés</b>	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	X	X				X	X				X					
<b>Regulidés</b>	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>		X				X	X					X				
<b>Paridés</b>	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X	X				X	X			X	X					
	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	X	X				X	X			X	X					
<b>Aegithalidés</b>	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>			X	X			X				X					
<b>Sittidés</b>	Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>		X		X			X				X					
<b>Certhiidés</b>	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>		X		X			X				X					
<b>Corvidés</b>	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	X	X		X			X			X						
	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	X	X		X			X				X					
	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	X	X				X	X			X						
	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	X	X		X			X			X						
	Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	X	X		X			X				X					
<b>Sturnidés</b>	Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	X	X		X			X			X						
<b>Passeridés</b>	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	X	X		X			X			X						
<b>Fringillidés</b>	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X	X				X	X				X					
<b>Emberizidés</b>	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	X					X	X							X		

## Chronique de l'environnement

### Projet du Jardin de Paraboles dans le bois de la Héronnerie à Lessive

En réponse à la nouvelle enquête publique sur le projet du Jardin de Paraboles dans le bois de la Héronnerie à Lessive, le comité des NHL a envoyé la lettre suivante, complétée d'une annexe sur la flore et la végétation :



#### **Les NATURALISTES de la HAUTE-LESSE – asbl**

Siège social : Rue de la Boverie, 12 Chanly (WELLIN) – N° d'entreprise : 412936225

Louvain-la-Neuve, Ave-et-Auffe

Le 10 décembre 2020

Collège de la Ville de Rochefort  
Hôtel de Ville de Rochefort  
Place Roi Albert 1<sup>er</sup>, 1  
5580 Rochefort

Courrier adressé par e-mail à : Service de l'Urbanisme à Rochefort (Mme Siegrid Jans)

Concerne : Enquête publique – Demande de Permis d'Urbanisme – Jardin des Paraboles – Commune de Rochefort

Madame la Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Échevins et Conseillers,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours, concernant l'octroi d'un permis d'urbanisme en vue de la création d'un ensemble d'hébergements avec services, associé au réaménagement de l'ancien site RTT Lessive, nous marquons notre vive opposition à l'octroi du permis demandé.

D'une part, nous voudrions souligner l'inadéquation du projet en question, impliquant la mise en place de bâtiments d'habitation dans une zone boisée, dans un site en principe voué aux activités économiques. D'autre part, nous relevons aussi le refus du permis d'environnement nécessaire à l'implantation des systèmes d'alimentation en eau et d'épuration des eaux résiduaires du site en question, permis qui avait fait l'objet d'une demande en juin 2020. Ces points seront abordés et détaillés par d'autres intervenants dans le débat qui nous occupe.

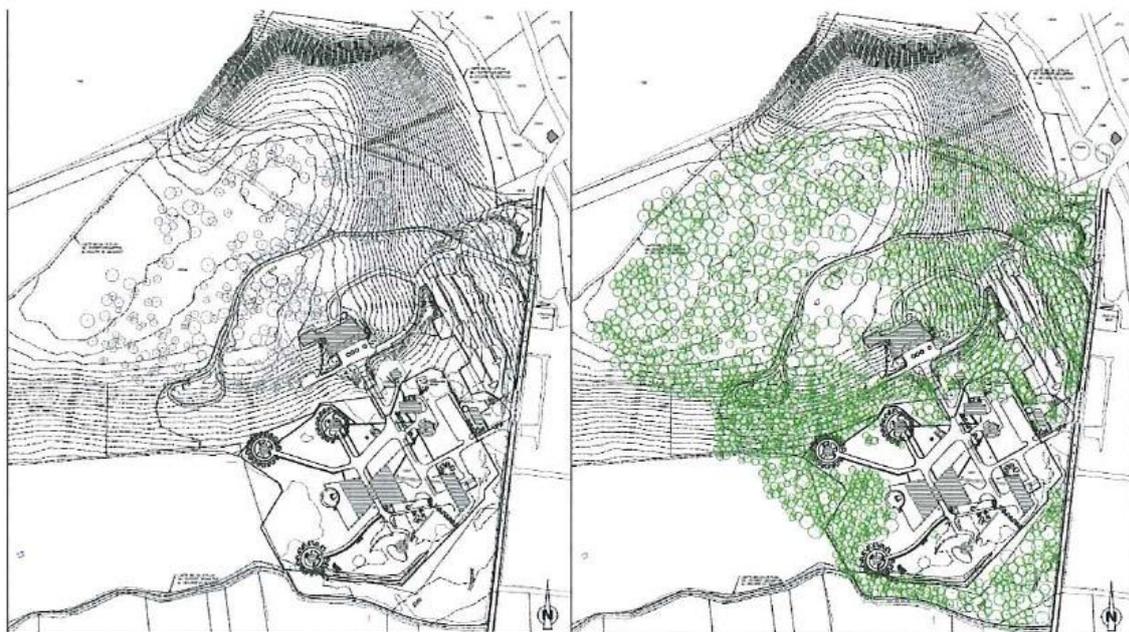
Mais par ailleurs et surtout, en tant qu'association d'étude de la nature et de protection de l'environnement, nous voudrions soulever, une nouvelle fois, des arguments de conservation de la nature, dans un site naturel de valeur patrimoniale.

Soyons de bon compte en soulignant tout d'abord les « progrès » de la demande actuelle par rapport à celle de 2018. D'un projet initial d'aménagement sur 14 hectares, on passe à 7 hectares aménagés, avec 7 hectares de forêt non impactés [mais certains de nos partenaires avancent plutôt que 12 hectares de forêt seront affectés par les constructions] ; de 1.230 occupants (maximum), on passe à 455 occupants. Citons le dossier soumis :

« ... par rapport à l'avant-projet, d'une part le projet a supprimé tous les aménagements initialement prévus dans le périmètre de la zone forestière et de la zone d'espaces verts, et par conséquent de la zone Natura 2000 BE 35037 « Vallée de la Wimbe » (sentiers, bbq, cabanes). Celles-ci sont donc intégralement préservées ». [encore heureux !] « D'autre part, le projet intègre les recommandations de l'étude d'incidence et investit dans la biodiversité positive en intégrant des actions très concrètes dans ces zones ».

Il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de points sont critiquables dans la nouvelle demande, dont certains en contradiction avec la législation sur la conservation de la nature. Nous les passons en revue dans la suite de ce recours, en mettant l'accent sur les écosystèmes forestiers et sur les aspects concernant la flore et la végétation, en nous référant à la note qui vous a déjà été transmise lors de précédents recours, sur une « Évaluation sommaire du niveau de rareté et de protection de la flore et de la végétation du Bois de la Héronnerie à Lessive (Commune de Rochefort) », que nous joignons à nouveau, mise à jour, en annexe au présent recours.

1. Nous avons plusieurs fois insisté, dans les précédents recours, sur la **nécessité de maintenir les massifs forestiers encore existants dans leur intégralité**. Nous rejoignons en cela les objectifs de la Stratégie européenne 2020 pour la biodiversité<sup>1</sup>. Même si des efforts ont été accomplis en ce sens par les promoteurs du projet (voir plus haut), il n'en reste pas moins que 7 hectares (voire 12 ha !) de forêts seront encore affectés, ainsi que l'illustrent les figures suivantes, extraites du dossier du projet.



Plan de relevés des arbres à couper (gauche) et maintenus (droite) sur la partie projet (voir annexe cadre 14)

Dans l'annexe (§ 2.1 et 2.5), nous expliquons pourquoi il est nécessaire de ne pas porter atteinte à l'intégrité de la forêt en extrayant des arbres isolés en vue d'établir des unités de logements ainsi que l'infrastructure nécessaire. Non seulement les arbres extraits sont sacrifiés, mais l'ensemble du biotope perd ses capacités de fonctionnement, en raison de la

<sup>1</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/fr/europe.html?IDC=5591>.

rupture des chaînes trophiques qui font intervenir divers organismes de l'écosystème (mycélium des champignons, insectes pollinisateurs, végétation herbacée et arbustive, voire les racines des arbres eux-mêmes). Les arbres restants et les autres organismes non impactés vont constituer un écosystème considérablement appauvri par rapport à l'écosystème de départ. Rappelons l'importance du Bois de la Héronnerie en tant que témoin de la forêt subnaturelle ancienne. Certaines espèces présentes dans le sous-bois, dont l'épipactis pourpre (*Epipactis purpurata*), témoignent d'ailleurs de l'existence d'un biotope ancien, bien établi, en équilibre avec les conditions locales, qu'il convient de protéger dans son intégralité, ceci même si la partie du Bois en question n'a pas été reprise dans le Réseau Natura 2000, du fait de sa désignation malheureuse en tant que zone d'activités économiques ...

2. La présence de certaines espèces végétales rares dans le Bois de la Héronnerie est attestée (voir annexe, § 2.2 et 2.3). Dans l'annexe, au § 2.4, nous rappelons les **éléments de législation qui protègent intégralement ou partiellement les espèces végétales en question, ainsi que, intégralement, les habitats dans lesquels elles prospèrent**. Nous insistons encore ici sur les implications de cette législation : les espèces en question sont donc bien protégées, non seulement en ce qui concerne l'intégrité de chaque plante individuelle, mais aussi et surtout en ce qui concerne **l'habitat dans lequel elle se retrouve**. En évoquant un « habitat naturel », on ne se contente pas strictement de la placette où individus poussent ; il faut prendre en considération **l'intégralité de la population**, ainsi que **l'habitat dans sa totalité**, car ces espèces doivent pouvoir interagir avec les espèces indispensables à leur survie, comme les autres individus de leur propre espèce, les champignons mycorhiziens, ainsi que les insectes pollinisateurs, qui ne se retrouvent évidemment pas exclusivement à l'emplacement des plantes de l'espèce protégée.



Zone touchée par le projet « Jardin des Paraboles » et emplacement (en haut à droite) de la population d'épipactis pourpre et de la néottie nid-d'oiseau (épingle jaune avec coordonnées).

S'agissant de l'épipactis pourpre et de la néottie nid-d'oiseau, nous sommes dans une situation assez délicate. Comme l'illustre la figure ci-dessus, obtenue en superposant le plan du projet des promoteurs et un extrait de carte GoogleEarth© avec indication de l'emplacement de la population en question (épingle jaune, avec ses coordonnées), celle-ci se trouve dans la propriété du domaine, dans une zone forestière heureusement non touchée directement par les aménagements projetés, mais malencontreusement en **contrebas** de la zone prévue pour les implantations. Un double effet néfaste est à craindre en raison, d'une part, de l'étroitesse de la zone concernée et de la proximité des aménagements qui affecteront la qualité du biotope, et d'autre part, de la modification de l'écoulement des eaux dont bénéficie actuellement la population, que ne manquera pas d'affecter le projet s'il se réalise.

3. Parmi les **actions concrètes en faveur de la biodiversité** prônées par les promoteurs, figure toujours (voir rapport technique) la « conservation des orchidées en place ou à défaut en réalisant leur déplacement en période de repos de la végétation dans un autre endroit des pelouses mésophiles ». Pour les raisons déjà évoquées à maintes reprises, il est totalement illusoire et contre-indiqué d'entreprendre la transplantation d'orchidées en dehors de leur biotope d'origine, du fait de leur dépendance importante aux champignons mycorhiziens et aux insectes pollinisateurs. Cette mesure est proposée par les promoteurs pour les orchidées des pelouses mésophiles (orchis mâle, platanthère verdâtre, anecdotiquement représentées chacune par un seul individu !), mais le même principe vaut évidemment pour les orchidées croissant en forêt, comme c'est le cas pour l'épipactis pourpre et la néottie nid-d'oiseau.

Cet élément est plutôt anecdotique, mais est aussi symptomatique des conceptions que l'on a souvent en matière de conservation des espèces : lorsqu'une action donnée implique un impact sur un milieu naturel, il n'y a qu'à trouver des mesures de remplacement (à proximité ou ailleurs) pour justifier l'adoption de l'action envisagée (voir la discussion dans l'annexe, § 3).

### Conclusion

**Pour toutes ces raisons, nous demandons instamment que le permis référencé ci-dessus soit refusé.** Nous réitérerons notre opposition à ce projet, qui constitue une menace pour une des forêts les plus intéressantes de la commune de Rochefort au niveau biologique et patrimonial. Nous avons vraiment du mal à comprendre que les autorités communales ne mettent pas tout en œuvre pour la préserver.

Veillez recevoir, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins et Conseillers, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour les Naturalistes de la Haute-Lesse,

Le président Damien Delvaux de Fenffe

Le vice-président Daniel Tyteca

## **Annexe – Évaluation sommaire du niveau de rareté et de protection de la flore et de la végétation du Bois de la Héronnerie à Lessive (Commune de Rochefort), dans le cadre du projet « Jardin des Paraboles »**

Daniel TYTECA, décembre 2020

### **1. Éléments présents dans le rapport de GUILLITTE & NINANE (2018) :**

GUILLITTE, O. & NINANE, M. (2018) : « Évaluation appropriée des incidences d'un projet de construction d'un 'Smart Life Eco Village' sur l'ancien site des télécommunications de Lessive (Rochefort) », BleOG (SPRL), Gembloux, mai 2018.

#### 1.1. Relevés phytosociologiques dans différents habitats et diversité végétale

Le rapport contient des relevés phytosociologiques effectués dans différents types de milieux ouverts et forestiers dans et autour de la zone concernée par le projet. Il apparaît que la diversité végétale (plantes vasculaires) est importante (une centaine d'espèces en milieux ouverts ; une cinquantaine en milieux forestiers). Comme le concluent les auteurs,

« A l'image de la diversité biotopique, la zone du projet offre une diversité spécifique remarquable sans contenir des espèces exceptionnelles.

« Il est donc indéniable que la zone du projet, le massif du bois de la Héronnerie et les prairies de fauches qui l'entourent offrent une biodiversité élevée et typique avec un état de conservation probablement un peu supérieur pour ce même type d'assemblage dans le site Natura 2000 de la Vallée de la Wimbe. »

#### 1.2. Énumération de plantes protégées

Au niveau des espèces patrimoniales et protégées, les auteurs relèvent les espèces suivantes dans le périmètre d'étude : le bois-gentil (*Daphne mezereum*) et deux orchidées, l'orchis mâle (*Orchis mascula*) et le platanthère verdâtre (*Platanthera chlorantha*), toutes trois observées en un seul exemplaire.

#### 1.3. Considérations en matière de réseaux écologiques

Le rapport inclut des considérations sur les réseaux écologiques, incluant des commentaires sur les impacts négatifs ainsi que (prétendument) positifs :

« Le projet d'urbanisation entrainera des déboisements au sein de la chênaie, qui peut être considérée comme une zone centrale pour de nombreuses espèces. Néanmoins, une couverture boisée sera conservée (par des abattages ciblés et des replantations). De la sorte, la chênaie ainsi éclaircie passera de zone centrale à zone de liaison. La quiétude de cette zone sera évidemment aussi fortement modifiée. Cette évolution réduira au sein du périmètre la présence de plusieurs espèces patrimoniales d'oiseaux forestiers comme le rouge-queue blanc en faveur d'espèces péri-urbaines plus banales. La prédation de chats sur ces oiseaux pourrait y être importante. Mais la zone exercera malgré tout encore un support intéressant pour la faune forestière locale.

« De plus, le projet d'urbanisation créera de nouveaux milieux qu'il convient d'intégrer dans le maillage écologique voire dans le réseau écologique. A cet égard, la création de plus de 2 ha de toitures végétalisées, assimilées à l'HIC prioritaire 6110 – Pelouses pionnières à Orpins aura une incidence significative positive eu égard aux objectifs d'augmenter la superficie de cet habitat de 20 ha (cf.II.1.1.5). De même, la création de noue ainsi que le maintien des pelouses mésophiles et des haies vives contribueront au maillage écologique général. »

#### 1.4. Commentaires

Le rapport tend donc – c'est de bonne guerre – à minimiser les impacts négatifs du projet sur le milieu naturel, voire même à suggérer que la réalisation du projet apportera un certain enrichissement, en termes de biodiversité, à un milieu somme toute présenté comme assez banal (diversité élevée mais très peu, voire pas du tout, d'espèces exceptionnelles). Dans la suite de cette note, nous voudrions mettre en exergue des points qui n'ont pas été pris en compte par les auteurs du rapport.

## 2. Ajouts aux données du rapport

### 2.1. L'importance de maintenir l'intégrité du milieu forestier

Le projet d'urbanisation inclut l'implantation de plusieurs bâtiments, dont un nombre important de bungalows, dans le milieu forestier. Ils seront localisés, prétendument, de façon à ne pas menacer la subsistance des arbres (voir p.ex. <https://vimeo.com/384001825>).

Cependant, préserver les seuls arbres, sans tenir compte de la végétation herbacée, des animaux peuplant la forêt, des innombrables organismes peuplant le sol (champignons, bactéries, ...), voire même des organes souterrains des arbres eux-mêmes, revient à détruire l'écosystème avec les nombreuses interrelations nécessaires à sa survie et à son bon fonctionnement. En particulier, il ne fait aucun doute que la mise en place des bâtiments, ainsi que des voiries permettant d'y accéder, aura un impact non négligeable sur les réseaux de mycélium des champignons vivant en association avec les arbres (voir à ce sujet, par exemple, l'excellent ouvrage de P. WOHLLEBEN 2017).

Pour ces différentes raisons, les arbres eux-mêmes sont condamnés à court ou moyen terme par le projet. Nous ne sommes pas ici dans un parc d'agrément ; il s'agit d'une forêt naturelle ancienne ! C'est la survie de tout un écosystème remarquable, devenu rare dans nos régions, qui est en péril.

Semblablement, l'implantation de bâtiments et de voiries dans certains secteurs de la forêt aura un impact, non seulement au niveau purement local, mais également sur l'ensemble du massif forestier, en termes d'écoulement des eaux de surface ainsi que de circulation des animaux vivant dans la forêt. Ceci est primordial, même si les milieux impactés directement ne sont pas eux-mêmes localisés dans le réseau Natura 2000.

## 2.2. Présence de deux orchidées rares et protégées, *Epipactis purpurata* et *Neottia nidus-avis*

Au moins deux espèces ne figurent pas dans les inventaires publiés dans le rapport de BleOG. Il s'agit de deux orchidées, l'épipactis pourpre (*Epipactis purpurata*) et la néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus-avis*). Elles sont toutes les deux caractéristiques des vieilles forêts, dans des habitats relativement stables implantés sur des sols rétentifs en eau. S'agissant d'orchidées, particulièrement pour des espèces vivant en milieu forestier, elles dépendent des champignons mycorhiziens qui leur sont associés. Cette dépendance est totale pour la seconde espèce, dépourvue de chlorophylle. L'épipactis pourpre, quant à lui, a été vu pour la première fois ici en 2013, en une quinzaine d'individus ; en 2019, nous en avons retrouvé quatre plantes. La néottie n'a quant à elle été observée qu'en deux individus côte à côte.

La zone où ont été vues ces orchidées n'est pas directement impactée par les projets d'implantations mentionnés plus haut. Cependant, l'impact indirect sur le biotope est certainement significatif : d'une part, les infrastructures projetées se trouveront en haut de pente, et donc en amont, des endroits où croissent les orchidées ; le régime d'écoulement des eaux s'en trouvera donc affecté. D'autre part, toute perturbation dans le voisinage aura des incidences sur les populations d'insectes pollinisateurs. A cela s'ajoute que les deux espèces jouissent d'une protection intégrale en Belgique et en Wallonie.

Avec les deux espèces déjà mentionnées dans l'inventaire de BleOG, l'orchis mâle et le platanthère verdâtre (voir plus haut), nous avons donc quatre espèces d'orchidées dans le massif de la Héronnerie. Une cinquième est présente à proximité (en bordure d'un chemin d'accès, à Lessive), l'épipactis à feuilles larges (*Epipactis helleborine*). Cela confirme le statut d'écosystème remarquable du Bois de la Héronnerie, constitué d'une grande diversité d'espèces dont certaines sont de valeur patrimoniale (contrairement à ce qu'en disent les promoteurs du projet), et témoignent de la persistance d'un habitat naturel jusqu'ici peu perturbé.

## 2.3. Notes sur l'épipactis pourpre (*Epipactis purpurata*) en Lesse et Lomme et en Belgique

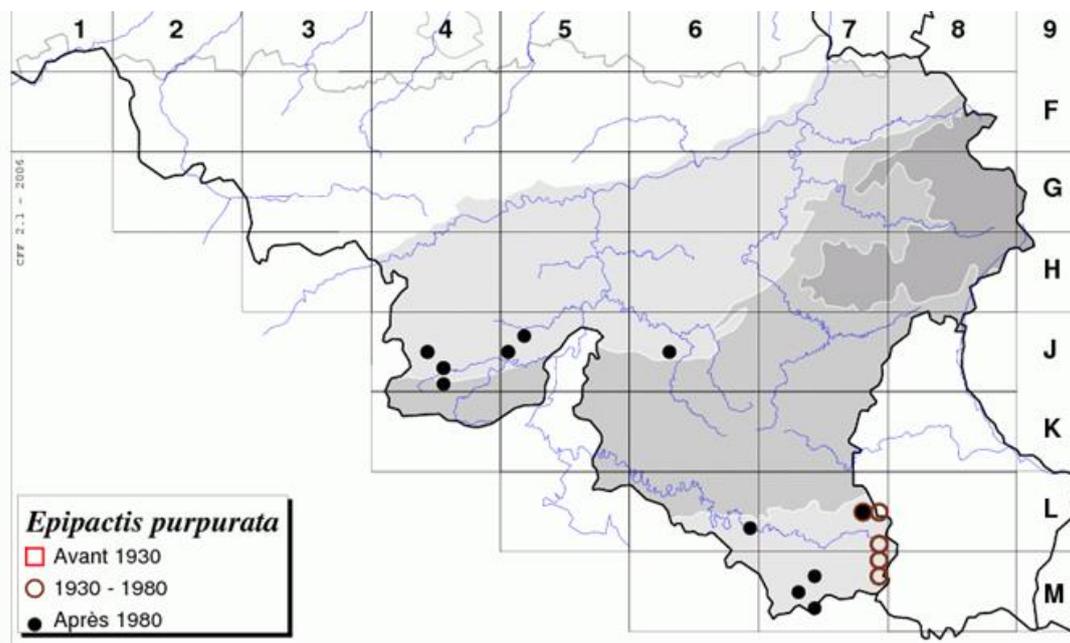
L'épipactis pourpre est une espèce d'orchidée particulièrement rare dans notre pays, où elle est presque exclusivement présente en Wallonie. Elle est caractéristique des « forêts ombragées, sur des sols profonds, argileux et frais »

(<http://observatoire.biodiversite.wallonie.be/especes/flore/LR2010/fiche2.aspx?id=421>).

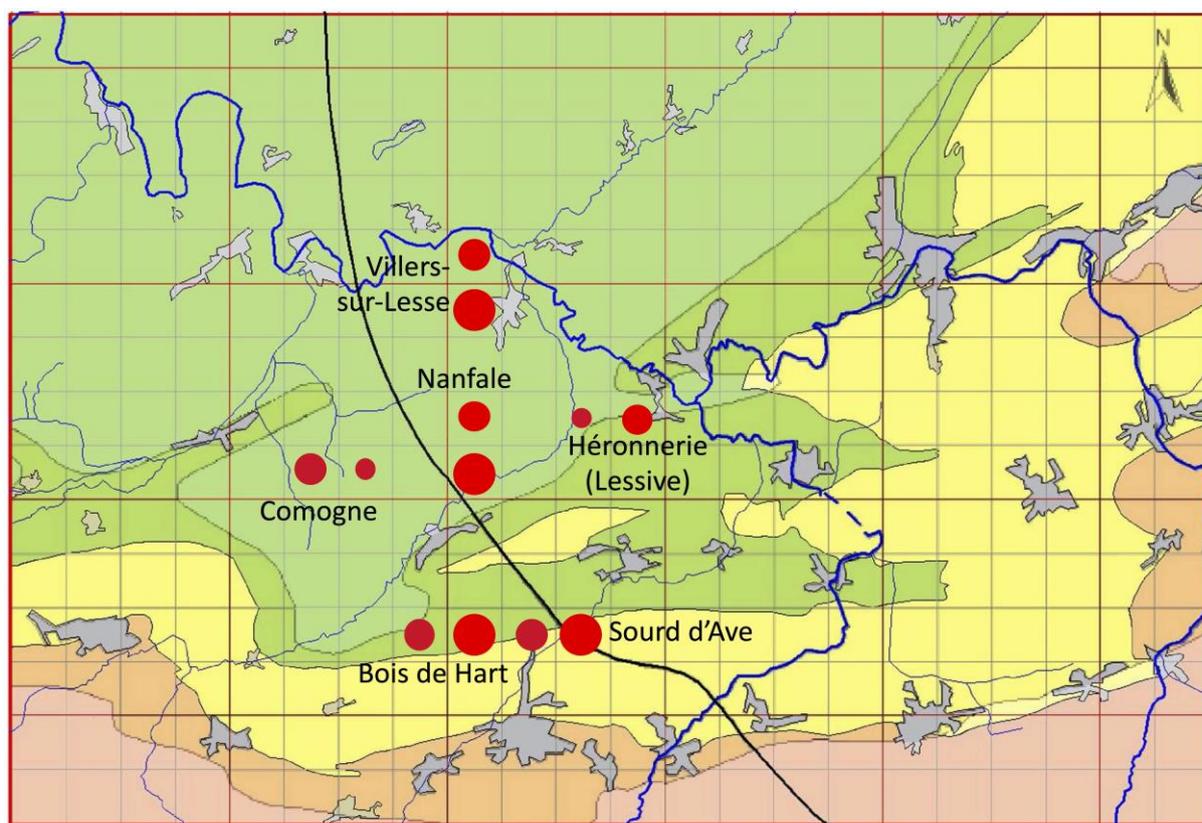
Dans notre Région, elle n'a longtemps été connue qu'en région Lorraine et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse (voir Carte 1). C'est en 2001 qu'elle a été observée, pour la première fois, dans notre région de Lesse et Lomme. Depuis cette époque, d'autres stations ont été découvertes sur un petit territoire concentré sur les localités de Wellin, Ave-et-Auffe, Lessive, Villers-sur-Lesse, Lavaux-Ste-Anne et Focant (voir Carte 2 – TYTECA 2008, 2015).

La présence de l'épipactis pourpre dans le Bois de la Héronnerie est indicatrice d'un milieu naturel d'une grande qualité, celui des anciennes forêts peu perturbées. Sa rareté sur le plan local et régional doit plaider pour que soient adoptées toutes les mesures de conservation de ce massif forestier. Contrairement à ce qui a été envisagé à un certain moment, et reproduit dans le rapport de BleOG (« les orchidées en place ou à défaut en réalisant leur déplacement en période de repos de la végétation dans un autre endroit des pelouses mésophiles »), il est totalement illusoire et contre-indiqué d'entreprendre sa

transplantation, du fait de sa dépendance importante aux champignons mycorhiziens et aux insectes pollinisateurs.



Carte 1. – Distribution de l'épipactis pourpre en Région wallonne (<http://observatoire.biodiversite.wallonie.be/especes/flore/LR2010/fiche2.aspx?id=421>).



Carte 2. – Distribution de l'épipactis pourpre en Lesse et Lomme (TYTECA 2015, complété – la grosseur des points reflète l'effectif de la population).

## 2.4. Degré de rareté et de protection des espèces végétales patrimoniales présentes dans le Bois de la Héronnerie

Dans le tableau ci-dessous, la nomenclature et les degrés de rareté (R = rare, AC = assez commun, C = commun, dans le Domaine médio-européen de la Belgique) sont ceux de la Flore écologique de Belgique (JACQUEMART & DESCAMPS 2018). Le statut UICN indique les degrés de menace suivant les définitions de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature. Enfin, les statuts légaux de protection en Région wallonne (dernière colonne) sont les suivants :

Pour les espèces **menacées en Wallonie**, dont la liste est reprise en **annexe VI, point b**, il est interdit de :

1° cueillir, ramasser, **couper, déraciner ou détruire** intentionnellement des spécimens de ces espèces dans la nature ;

2° détenir, transporter, échanger, vendre ou acheter, céder à titre gratuit, offrir en vente ou aux fins d'échange des spécimens de ces espèces prélevés dans la nature, à l'exception de ceux qui auraient été prélevés légalement avant la date d'entrée en vigueur de la présente disposition ainsi qu'à l'exception de celles de ces opérations qui sont constitutives d'une importation, d'une exportation ou d'un transit d'espèces végétales non indigènes ;

**3° détériorer ou détruire intentionnellement les habitats naturels dans lesquels la présence de ces espèces est établie.**

Pour les espèces reprises en **annexe VII**, les parties aériennes des spécimens peuvent être cueillies, ramassées, coupées, détenues, transportées ou échangées en petite quantité. Sont toutefois interdits :

1° la vente, la mise en vente ou l'achat de spécimens appartenant à ces espèces ;  
2° la destruction intentionnelle des spécimens appartenant à ces espèces **ou des habitats naturels dans lesquels elles sont présentes.**

	Espèce	Nom français	Rareté Flore	Statut UICN	Protection
Orchidées	<i>Epipactis purpurata</i>	Epipactis pourpre	R	En danger	Annexe VI b
	<i>Neottia nidus-avis</i>	Néottie nid-d'oiseau	AC	Vulnérable	Annexe VI b
	<i>Platanthera chlorantha</i>	Platanthère verdâtre	AC	-	Annexe VI b
	<i>Orchis mascula</i>	Orchis mâle	C	-	Annexe VII
	<i>Daphne mezereum</i>	Bois-gentil	R	-	Annexe VI b

Nous insistons donc bien sur les implications de cette législation : les espèces en question sont donc bien protégées, non seulement en ce qui concerne l'intégrité de chaque plante individuelle, mais aussi et surtout en ce qui concerne **l'habitat dans lequel elle se retrouve**. En évoquant un « habitat naturel », on ne se contente pas strictement de la placette où individus poussent ; il faut prendre en considération l'habitat dans sa totalité, car ces espèces doivent pouvoir interagir avec les espèces indispensables à leur survie, comme les champignons mycorhiziens et les insectes pollinisateurs, qui ne se retrouvent évidemment pas exclusivement à l'emplacement des plantes.

2.5. Extrait du dossier préparé par Bruno MAREE (alors Président des NHL), le 28 octobre 2004, à l'occasion de l'enquête publique menée dans le cadre du projet de modification du Plan de Secteur pour le site du Bois de la Héronnerie, à Lessive, afin d'en faire un « Parc d'activités économiques mixtes » :

« Le Bois de la Héronnerie est constitué en grande partie d'une chênaie-charmaie à stellaire holostée très ancienne, n'ayant jamais subi d'ennéagement, et dont la canopée est dominée par des chênes très vieux et de belle venue. Il représente, en fait, une des unités de la chênaie-charmaie les plus homogènes du cantonnement de Rochefort. Les relevés phytosociologiques réalisés par N. Sougnez dans son étude sur les chênaies-charmaies du district calcaire mosan (Gembloux, 1978) démontrent le grand intérêt biologique de cette forêt constituant un révélateur très sensible et très précis du potentiel écologique de la région. Le Bois de la Héronnerie est clairement défini sur les cartes, dites de Ferraris, des Pays-Bas autrichiens, aux environs de 1775. Il s'agit donc d'une vieille forêt de feuillus, le type de forêt dont un symposium « History and Forest Biodiversity », tenu à la KUL, du 13 au 15 janvier 2003, a souligné l'extrême importance pour le maintien de la biodiversité ».

### 3. Remarques de conclusion

Le cas du Bois de la Héronnerie illustre à nouveau bien la problématique de notre société, qui se heurte de plus en plus souvent aux limites qu'elle impose à la conservation indispensable de notre biodiversité.

En se limitant ne serait-ce qu'à une petite partie de l'écosystème (le cas des orchidées), on se rend compte que l'étude menée par GUILLITTE & NINANE ne pouvait pas être complète, sans doute parce que menée sur une échelle temporelle trop limitée. En invoquant le principe de précaution, on en vient à la constatation qu'il faudrait s'abstenir de toute action ayant un impact sur un milieu naturel, tant que celui-ci n'a pas été évalué complètement quant à la valeur biologique, écologique et/ou patrimoniale des espèces et communautés biologiques qu'il accueille.

De manière plus générale, le constat qu'on vient de faire ne s'applique pas forcément qu'aux orchidées : les mesures envisagées sont symptomatiques d'un argument souvent invoqué en matière de conservation de la nature, à savoir « S'il se trouve là des plantes intéressantes et/ou nécessitant protection, il n'y a qu'à les déplacer », et de manière plus générale, de la pensée selon laquelle, lorsqu'une action donnée implique un impact sur un milieu naturel, il n'y a qu'à trouver des mesures de remplacement (à proximité ou ailleurs) pour justifier l'adoption de l'action envisagée. A l'époque que nous vivons, où nous percevons de plus en plus nettement les limites que l'implantation humaine impose à l'environnement, cette façon de procéder est de moins en moins justifiable, en particulier s'agissant d'orchidées pour les raisons invoquées plus haut.

Pour ces différents motifs évoqués, je rejoins évidemment les préoccupations des intervenants qui souhaitent que **l'on ne touche pas à l'écosystème forestier en place dans le Bois de la Héronnerie**. Comme d'autres l'ont souligné, en l'occurrence, il s'agit d'une forêt ancienne, subnaturelle, témoin d'une végétation devenue rare dans nos régions. La présence de l'orchidée, prise plus haut à titre d'exemple (l'épipactis pourpre), témoigne bien de ce caractère subnaturel, puisqu'il s'agit d'une espèce caractéristique des vieilles forêts en zone plus ou moins humide, nécessitant pour sa subsistance un habitat stable et peu perturbé.

Outre l'aspect de sauvegarde de la biodiversité, l'aspect patrimonial doit également retenir toute notre attention.

Enfin, si besoin en était, on doit se référer aux stratégies prônées à l'échelon européen, qui prévoient que désormais on doit s'abstenir de toute action portant atteinte à la survie des écosystèmes et espaces naturels existants<sup>2</sup>, à moins de circonstances majeures qui justifieraient la prise en considération de l'action projetée. En l'occurrence, je ne crois pas que le projet « Smart Life Eco Village » représente la moindre « circonstance majeure » ... Dans cette optique, il est nécessaire de ne pas porter atteinte aux forêts anciennes du Bois de la Héronnerie, et d'en transférer vers le réseau Natura 2000 les parties qui, par un malencontreux concours de circonstances passées, n'en font pas encore partie.

#### 4. Références

JACQUEMART, A.-L. & C. DESCAMPS, 2018. Flore écologique de Belgique. Éditions Averbode/ Erasme, Bouge, et Jardin botanique de Meise, 634 p.

TYTECA, D., 2008. Atlas des Orchidées de Lesse et Lomme. Ministère de la Région wallonne, Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, Série « Faune – Flore – Habitats » n° 3, Gembloux, 216 pp.

TYTECA, D., 2015. Évolution récente des populations et habitats d'orchidées en Lesse et Lomme (2008 – 2014). Cahiers des Naturalistes de la Haute-Lesse n° 6 : 41 + 2 p.

WOHLLEBEN, P., 2017. La vie secrète des arbres – Ce qu'ils ressentent, comment ils communiquent, un monde inconnu s'ouvre à nous. Éditions de Noyelles, Paris, 336 pp.



L'épipactis pourpre en Lesse et Lomme (photographié ici dans le Bois de Hart).

---

<sup>2</sup> Voir par exemple <http://biodiversite.wallonie.be/fr/europe.html?IDC=5591>.

## Croix de Jeumont – état des lieux

DAMIEN DELVAUX



La Croix de Jeumont.  
Photo du blog de Wellin (1)

Tous les habitants de Wellin et des environs, les promeneurs et les voyageurs la connaissaient bien car elle formait un repère dans le paysage. La Croix de Jeumont, implantée sur le mont du même nom dominait le paysage et était visible de loin. Ce site est tout d'abord d'un intérêt géologique particulier car il correspond à un bioherme calcaire (récif corallien) construit dans les schistes de la partie supérieure de la Formation de Jemelle. D'après le Blog de Wellin (1), le nom du site qui viendrait du latin « Mont de Jupiter » fait référence à un lieu de culte. Le terme « Tombelle » de Jeumont qui est parfois aussi utilisé pourrait suggérer la présence (non démontrée) de sépultures celtes.

Une chapelle ogivale surmontée d'une croix d'une quinzaine de mètres est élevée en 1897 par la famille Wégimont de Resteigne sur une de ses propriétés, en remerciement pour la guérison d'un enfant malade. Plus tard, la colline fut plantée de pins douglas et la base de la croix ainsi que la chapelle qui la soutenait ont été progressivement cachées par la végétation (2).

Le 29 mai 1944, un bombardier B17 endommagé par un chasseur allemand fait un atterrissage forcé près de Wanlin. Aidés par la résistance, les aviateurs se cachent pendant une semaine sur la colline boisée de la Croix de Jeumont (3)

Suite à sa vétusté, le sommet de la croix a fini par s'effondrer en 1984 en partie sur la chapelle. Les restes ont été rassemblés et la croix reconstituée sur le sol (2 et voir photos ci-contre et ci-dessous).

Le site de la butte et la chapelle ont été classés en 1981 afin de protéger sa biodiversité, mais la chapelle a été déclassée par la région wallonne en 2017.

En 2008, la Commission permanente de l'Environnement des NHL est intervenue lors dans le cadre d'une (première ?) enquête publique à propos de l'édification d'une nouvelle croix sur le site de Jeumont par la Fraternité de Tibériade (Les Barbouillons, n° 240, mars-avril 2008)



La Croix de Jeumont après son écoulement en 1984.  
Photo du blog de Wellin (4).

En 2018, cette dernière a soumis à l'enquête publique un nouveau projet d'édification d'une croix en bois de 15 mètres de haut. Ce projet est dérogoire au plan de secteur.

Le 26 juin 2019, le Comité des Naturalistes de la Haute-Lesse a adressé à la Commune de Wellin un courrier en réaction à l'enquête publique de juin 2019 (voir ci-dessous). Il y exprime ses « inquiétudes quant à la réalisation de ce projet dans un tel site d'intérêt environnemental, paysager, et culturel », et, après avoir développé plusieurs aspects, il plaide pour : «

- 1/ le refus de toute source de lumière, et en particulier tout éclairage de la croix. La lumière est en effet incompatible avec le maintien des espèces nocturnes et va à l'encontre des fondamentaux inhérents à la conservation de la nature ;

- 2/ le maintien de la forêt indigène UG8 en l'état: pas de mise à blanc et poursuite du mode d'exploitation " taillis " qui a prévalu jusqu'à présent ;
- 3/ Le maintien du cordon et de la lisière feuillues étagées et ceci dans son intégralité ;
- 4/ Le maintien de la servitude d'accès libre au site de la chapelle pour la mobilité lente. »

Le permis d'urbanisme, daté du 28 février 2020, reprend ces principales préoccupations (maintien de la forêt indigène, du cordon arbustif en lisière et de l'accès au site de la chapelle) et précise que la croix sera en chêne local, n'aura pas plus de 15 mètres de haut et ne sera pas illuminée la nuit. Un second permis, daté du 21 avril 2020 autorise la modification de l'implantation de la nouvelle croix, en contrebas de l'ancien monument qui sera préservé et à l'opposé de la chênaie-charmaie calcicole.

En 2019, une mise à blanc des douglas de la butte ainsi que le broyage de souches ont été réalisés tout en respectant la ceinture de feuillus. Un épandage de foin provenant d'une prairie floristiquement intéressante a aussi été fait afin de restaurer une pelouse maigre de fauche mésophile. La zone déboisée est clôturée et pâturée par des moutons, à l'exception du site de l'ancienne croix, qui est colonisé par des séneçons du Cap (*Senecio inaequidens*). La plaquette informative (photo ci-dessous) informe qu'un verger conservatoire haute tige sera installé, avec une trentaine de variétés de pommiers, pruniers et cerisiers. La nouvelle croix sera construite à proximité de l'ancienne, dans la zone clôturée.

- (1) <https://wellin.blogs.sudinfo.be/archive/2012/01/14/la-croix-de-jeumont.html>
- (2) YVON BARBAZON, Le patrimoine monumental. <http://www.chanly.be/>
- (3) <http://www.evasioncomete.org/fdobsonkh.html>
- (4) <https://wellin.blogs.sudinfo.be/archive/2016/09/03/chanly-wellin-la-croix-de-jeumont-sera-declassée-par-yvon-ba-199989.html>





Photos des deux plaquettes prise le 12 novembre par le gestionnaire du site (Natagriwal).

Détail de la plaquette provisoire. Photo DAMIEN DELVAUX

## Courrier adressé par les Naturalistes de la Haute-Lesse à la Commune de Wellin en réaction à l'enquête publique de juin 2019.



### **Les NATURALISTES de la HAUTE-LESSE – asbl**

Siège social : Chanly (WELLIN) – N° d'entreprise : 412936225

Objet : Enquête 01/19 CROIX MONT JEUMONT

Collège des Bourgmestre et Echevins  
Collège communal  
Rue de Gedinne 17, 6920 Wellin  
Courriel : christine.gerome@wellin.be

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames, Messieurs les Echevins,

L'association des Naturalistes de la Haute-Lesse (NHL) tient à vous faire part d'observations fondamentales relatives au projet demandé par Monsieur Marc Piret, représentant de la Fraternité de Tibériade à Lavaux Saint-Anne et décrit comme suit :

« Le projet consiste en l'édification d'une croix en bois d'une hauteur de 15 mètres remplaçant une croix voisine de même dimension, effondrée en 1984 et présente les caractéristiques suivantes : le bien concerné par la demande de permis d'urbanisme se situe en zone naturelle et est dérogoratoire au plan de secteur. » demandé par Monsieur Marc Piret, représentant de la Fraternité de Tibériade à Lavaux Saint-Anne.

Nous notons que ce projet suscite de nombreuses et diverses inquiétudes quant à la réalisation de ce projet dans un tel site d'intérêt environnemental, paysager, et culturel. Nous nous prononcerons ici uniquement, en tant que naturalistes et homme de terrain, sur les caractéristiques naturelles intéressantes du site.

Dans un contexte général signalons que le projet s'élabore en zone naturelle au plan de secteur. Il est donc clairement souligné que les demandeurs ont choisi stratégiquement de passer par un projet dit "de conservation de la nature" qui s'inscrit dans une subvention

publique de bien à la restauration écologique en zone Natura 2000 et zone SEP octroyée par la Wallonie dans le cadre du Programme wallon de Développement Rural [2014-2020] et ceci afin de solliciter une approbation législative.

Cette voie étant choisie il est primordial que ce projet respecte avec qualité et rigueur les meilleures pratiques en matière de conservation de la nature. En outre, il devra être sobre et ne pas abîmer le site par une mécanisation excessive lors des travaux afin de préserver la pelouse calcaire qui s'y développe.

Dans un contexte plus précis notre connaissance du site nous amène à attirer l'attention sur sa situation en zone Natura 2000 UG8 (forêts indigènes de grand intérêt biologique) et UG10 (Forêts non indigènes de liaison), et son intérêt paysagers (Haies classée ...).

Au niveau ornithologique, ce lieu est le territoire de chasse du Grand-duc (qui chasse dans le dernier versant ombragé vers la plaine de Chanly : constat 2019). On y trouve aussi Chouette hulotte, Milan royal, mais aussi Pie-grièche écorcheur, Alouette des champs, et Gobemouches gris, dont les populations sont toutes en déclin suite à la fragmentation de l'habitat UG2 proche (constats avril 2018).

Au niveau botaniques, des relevés récents dans la zone UG8 confirme la présence de *Platanthera chlorantha* (>20 individus), *Orchis mascula* (>20 individus), *Neottia ovata* (1 individu) et *Cephalanthera damasonium* (<10 individus). Ces orchidées sont « relativement » fréquentes dans la région, mais rares en Wallonie et faisant partie de l'Annexe VIb des espèces protégées de Wallonie. Leur présence simultanée en un même lieu est moins habituelle.

Enfin, signalons la présence d'un chemin constituant, conformément à articles 27 à 30 du décret 902 relatif à la voirie communale une servitude d'accès au site de la croix et ceci depuis plus de trente ans.

Au vu de ce qui précède, nous plaidons pour :

- 1/ le refus de toute source de lumière, et en particulier tout éclairage de la croix. La lumière est en effet incompatible avec le maintien des espèces nocturnes et va à l'encontre des fondamentaux inhérents à la conservation de la nature ;
- 2/ le maintien de la forêt indigène UG8 en l'état: pas de mise à blanc et poursuite du mode d'exploitation " taillis " qui a prévalu jusqu'à présent ;
- 3/ Le maintien du cordon et de la lisière feuillues étagées et ceci dans son intégralité;
- 4/ Le maintien de la servitude d'accès libre au site de la chapelle pour la mobilité lente.

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de nos arguments et vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames Messieurs les Echevins, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Comité, le 26/06/2019  
Damien Delvaux de Fenffe  
Président des Naturalistes de la Haute-Lesse

## Informations diverses

### Liste des membres effectifs 2020 (77)

Suite à la suppression d'un nombre important d'activités prévues à cause de la pandémie du Covid-19, le comité a décidé de considérer comme membre effectif pour l'année 2020 les personnes qui sont en règle de cotisation et qui ont participé à au moins une activité NHL sur l'année. Ces personnes auront le droit de vote à l'AG 2020. Si vous pensez être dans les conditions et que vous ne vous retrouvez pas dans la liste ci-dessus veuillez nous en faire part au plus tôt, merci à tous.

BARTHELEMY	Pierre-Antoine
BARTHELEMY-BOMBARDIER	Nathalie
BOTIN	Imelda
CALLEBAUT	Delphore
CALLEBAUT - MOULRON	Thérèse
CIMINO	Renée
CORBEEL	Florimond
CORBEEL	Philippe
DAVID	Michel
DAVID - LONCHAY	Elise
De BAUW-AMORY	Anne
DE BECKER	Patricia
DE HEYN	Georges
DE LAMPER	Henri
DEBRABANDDERE	Noëlle
DELTOUR	Louis
DELVAUX DE FENFFE	Damien
DEOM	Jean-Marie
DESMET	Marianne
DICKER	Claire
d'OCQUIER	André
DRICOT	Sophie
DUBRAY	Jean-Claude
DUGAILLEZ	Olivier
DURANT	Jean
DURY	Philippe
FERON	Jean-Paul
GELIN	Arlette
GEORGES	Mikaël
GILLES	José
GIOT	Jean-Louis
GOVAERTS	Michel
GROLLINGER	Bernard
HENNERESSE	Thomas
HERMAN	Stephane
ISERENTANT	Robert
KEMME	Hans
LAMBERT	Daniel
LAMBERT-VAN DE WOESTEYNE	Joelle

LEBRUN	Jean-Claude
LEMERCIER	Véronique
LEURQUIN	Jean
LIMBOURG	Pierre
LOUVIAUX	Michel
MALDAGUE	Annick
MALDAGUE	Sylvain
MALDAGUE	Michel
MANNAERT	Pierre
MANNAERT - WECKX	Martine
MAREE	Bruno
MAREE-CHABOTTAUX	Fabienne
MELOTTE	Evelyne
MERCIER	Jacques
NALDI	Marco
NOLLEVAUX	Benoît
NOULARD	Jean-François
NOULARD - WEYEMBERGH	Gisèle
NOVAK	Marie-Hélène
PAQUAY	Marc
PENNE	Maggy
PIERRET	Dany
PIERRET - LECOMTE	Marie
POUPART	Laurence
ROMAIN	Marie-Thérèse
SERVAIS	Jean-Marc
TYTECA	Daniel
TYTECA-ANTHOINE	Brigitte
VALSCHAERTS	Marie-Christine
VAN DEN ABBEELE	Francine
VANGROOTLOON	Philippe
VANGROOTLOON-EVRARD	Martine
VASSART	Christian
VASSART-STAGUET	Brigitte
VERSTICHEL	Charles
VOGLAIRE	Thibault
VOGLAIRE-HILGERS	Myriam
WEYLAND	Françoise

# Liste des membres cotisants 2020 (198)

ANTOINE	Marie-Madeleine	6890	VILLANCE	FRISING	Raymond	6740	ETALLE
AUTHELET-MATHIEU	Claude et Marie-Claire	6760	ETHE	FRIX	Fernand	1082	BERCHEM Ste AGATHE
BARTHELEMY	Pierre-Antoine	6700	ARLON	GELIN	Arlette	5580	ROCHFORT
BARTHELEMY-BOMBARDIER	Nathalie	6700	ARLON	GEORGE - BASTIN	Aurore	6900	HARGIMONT
BERNARD	Pierrick	7500	Tournai	GEORGES	Mikaël	6900	HARGIMONT
BERNARD-LECLERCQ	Thérèse	7500	Tournai	GEORGES-VANHAUWAERT	Christine	5580	EPRAVE
BORN	Hugues	6001	CHARLEROI	GERARD	Emile	5000	NAMUR
BOTIN	Imelda	1150	BRUXELLES	GIELE	Martine	5560	CIERGNON
CALLEBAUT	Delphore	1030	BRUXELLES	GILLAERTS	Henri	1700	DILBEEK
CALLEBAUT - MOULRON	Thérèse	1030	BRUXELLES	GILLAERTS-MERX	Marianne	1700	DILBEEK
CAMBIER	Jacqueline	6920	SOHIER	GILLES	José	5580	ROCHFORT
CAUWE	Francisca	5340	GESVES	GIOT	Jean-Louis	6990	HOTTON
CIMINO	Renée	6952	NASSOGNE	GOFFIN	Christophe	5500	DINANT
CLESSE	Bernard	5600	FAGNOLLE	GONZE	Roger	1150	BRUXELLES
CORBEEL	Fabienne	6921	CHANLY	GOOSSENS	Claire	6043	RANSART
CORBEEL	Florimond	6921	CHANLY	GOVAERTS	Michel	1950 6929	KRAAINEM DAVERDISSE
CORBEEL	Philippe	6921	CHANLY	GROLLINGER	Bernard	5580	ROCHFORT
CORDONNIER	André	6850	PALISEUL	GUIOT	Olivier	6890	VILLANCE
CROIBIEN	Alain	4000	LIEGE	GUIOT	Gaston	6890	VILLANCE
DAVID	Michel	6953	FORRIERES	GUIOT HURTGEN	Chantal	6890	VILLANCE
DAVID - LONCHAY	Elise	6953	FORRIERES	HAINÉ	Jacques	5060	SAMBREVILLE
De BAUW-AMORY	Anne	1200	WOLUWE-S.-L.	HALLET	Catherine	5500	DINANT
DE BECKER	Patricia	5361	SCOVILLE (MOHIVILLE)	HAUGLUSTAINE	Marguerithe	2630	AARTSELAAR
De BROYER	Alain	5580	ROCHFORT	HENNERESSE	Thomas	6820	FORENVILLE
De BROYER - ADAM	Geneviève	5580	ROCHFORT	HERENS	Stephane	1200	WOLUWE-S.-L.
DE HEYN	Georges	6920	FROIDLIEU - WELLIN	HERMAN	Michel	6032	CHARLEROI
DE LAMPER	Henri	5580	HAN-SUR-LESSE	HERMAN	Stephane		
DE VLAMINCK	Anne	6929	PORCHERESSE	HOUARD	Wendy	4170	COMBLAIN-au PONT
DEBEHAULT	Claude	7012	MONS	HUPPE	Catherine	5370	VERLEE
FRISING - DEBONTRIDDER	Andrée	6740	ETALLE	HUYSECOM	Joelle	5210	BURDINNE
DEBRABANDDERE	Noëlle	6890	REDU	ISERENTANT	Robert	5590	CINEY
DEFOSSA - DELCAMBRE	Geneviève	6238	LIBERCHIES	KEMME	Hans	6830	BOUILLON
DEGROOTE	Patrick	7080	EUGIES	KEMME-LAMING	Anne-Marie	6830	BOUILLON
DELAITE-LAURENT	Gwenaël et Michel	5580	VILLERS - SUR - LESSE	KLAESSENS	Danny	6860	LEGLISE
DELBROUCK	Delphine	6900	WAHA	LALOUX	Bernard	6900	ON
DELTOMBE	Louis	5580	LALOUX	LAMBERT	Daniel	6680	SAINTE-ODE
DELVAUX DE FENFFE	Damien	1348	LOUVAIN-la-NEUVE	LAMBERT-VAN DE WOESTEYNE	Joelle	3680	SAINTE-ODE
DEMANET	Yves	5020	MALONNE	LAMPROYE	Arlette	6921	CHANLY
DEMEURE	Isabelle	5580	LESSIVE	LANNOY	Michel	5640	BIESME
DEMILY	Annette	6120	JAMIOULX	LEBRUN	Eric	4500	WANZE
DEMILY	Claude	6120	JAMIOULX	LEBRUN	Jean-Claude	6890	VILLANCE
DEMOULIN	Philippe	4000	LIEGE	LEBRUN-MOREAS	Geneviève	4500	WANZE
DENEF	Guy	5540	WAULSORT	LECROART	Marie-Claire	1970	WEZEMBEEK-OPPEM
DENYS	Luc	1050	IXELLES	LECRON	Jean-Michel	6500	BEAUMONT
DENYS - CHAPEAUX	Marie-Claire	1050	IXELLES	LEFEVRE	Claude	6001	Marcinelle
DEOM	Jean-Marie	6720	HABAY-LA-NEUVE	LEMAIRE	Anita	5573	BEAURAING
DESMET	Marianne	6700	ARLON	LEMERCIER	Véronique	6921	CHANLY
DESTERKE	André	5580	EPRAVE	LEURQUIN	Jean	6920	WELLIN
DICKER	Claire	1150	BRUXELLES	LIEGEOIS	Claude	5560	CIERGNON
d'OCQUIER	André	1040	BRUXELLES	LIEGEOIS-MOTTET	Chantal	6600	BASTOGNE
DRICOT	Chantal	7190	ECAUSSINES	LIGHEZZOLO	Patrick	5580	AVE-ET-AUFFE
DRICOT	Sophie	5580	ROCHFORT	LIMBOURG	Pierre	6920	WELLIN
DUBRAY	Jean-Claude	6890	REDU	LOISELET	Ghislaine	7011	GHLIN
DUBUS	Philippe	6060	GILLY	LOUVIAUX	Michel	6900	MARCHE-EN-FAMENNE
DUBUS-GOFFART	Bernadette	6060	GILLY	LOUVIAUX-LEFEVRE	Isabelle	6900	MARCHE-EN-FAMENNE
DUFRENE	Marc	1348	LOUVAIN-la-NEUVE	MALDAGUE	Annick	5590	SOVET
DUGAILLEZ	Olivier	6860	CHENE	MALDAGUE	Sylvain	5590	SOVET
DUPUIS	Jacques	5580	ROCHFORT	MALDAGUE	Michel	5590	SOVET
DUPUIS - SCMITZ	Jacqueline	5580	ROCHFORT	MANNAERT	Véronique		
DURANT	Jean	6032	MONT- SUR-MARCHIENNE	MANNAERT	Pierre	5081	BOVESSE
DURANT-QUERIAT	Françoise	6032	MONT- SUR-MARCHIENNE	MANTESSO	Flavio	6200	CHATELET
DURY	Philippe	5550	NAFRAITURE	MAREE	Adelin	5580	HAN-SUR-LESSE
DURY - JAUMOTTE	Françoise	5550	NAFRAITURE	MAREE	Bruno	5580	HAN-SUR-LESSE
DUVIVIER	Jean-Pierre	5651	SOMZEE	MAREE	Constance	5580	HAN-SUR-LESSE
ERS	Pierre	6681	LAVACHERIE	MAREE-CHABOTTAUX	Fabienne	5580	HAN-SUR-LESSE
EVRARD	Maurice	6921	CHANLY	MATTLET	Natalie	6950	NASSOGNE
FACON	Jean-Pierre	4300	WAREMME	MELIGNON	Louis	5580	ROCHFORT
FERON	Jean-Paul	1160	AUDERGHEM	MELOTTE	Evelyne	6600	BASTOGNE

MERCIER	Jacques	5580	HAN-SUR-LESSE	QUERTON-GRISEZ	Marie-Paule	7090	BRAINE le COMTE
MERCIER-NEEF	Winnie	5580	HAN-SUR-LESSE	RAUCQ	Serge	6700	ARLON
MINET	Gérard	5570	FESCHAUX	RAUCQ - PIEDBOEUF	Sandrine	6700	ARLON
MISONNE	Josy	1370	JODOIGNE	ROMAIN	Marie-Thérèse	6920	WELLIN
MORA	Bernadette	F-08800	MONTHERME (FR)	ROOS	Jean-Paul	7890	ELLEZELLES
MOREAU	Francy	6230	PONT-A-CELLES	ROS	Gianni	4537	VERLAINE
NALDI	Marco	6940	Petithan (Durbuy)	ROSSION	Myriam	5580	VILLERS – SUR – LESSE
NALDI-BERBUTO	Jocelyne	6940	Petithan (Durbuy)	ROUARD	Michel	6470	RANCE
NAVEZ	Jean-Pierre	1180	UCCLE	SAINTENOY-SIMON	Jacqueline	1030	BRUXELLES
NEMÉGHAIRE	Jean	1180	BRUXELLES	SANCHEZ	Christine	5580	LESSIVE
NICOLAS	Monique	6600	BASTOGNE	SCHOOFS	Emilie	6840	NEUFCHATEAU
NOLLEVAUX	Benôit	5580	ROCHEFORT	SERPAGLI	Michèle	F-08700	NOUZONVILLE
NOULARD	Jean-François	1330	RIXENSART	SERVAIS	Jean-Marc	6740	Sainte-Marie sur Semois
NOULARD - WEYEMBERGH	Gisèle	1330	RIXENSART	SIEUX	Jean-Sébastien	5580	ROCHEFORT
NOVAK	Marie-Hélène	5580	ROCHEFORT	SIMON	Nathalie	5590	CINEY
ORRU	Mauro	1500	HALLE	SMAL	Axel	4300	WAREMME
ORRU - MABILLE	Marianne	1500	HALLE	THYS-ROSTENNE	Anne	1180	BRUXELLES
PAELINCK	Pierre	1030	BRUXELLES	TYTECA	Daniel	5580	AVE-ET-AUFFE
PAELINCK-VANDYSTADT	Anne-Marie	1030	BRUXELLES	TYTECA-ANTHOINE	Brigitte	5580	AVE-ET-AUFFE
PAQUAY	Marc	5564	WANLIN	VALSCHAERTS	Marie-Christine	1040	ETTERBEEK/ Mirwart
PAQUAY - BRENU	Claire	5564	WANLIN	VAN DEN ABEELE	Francine	6821	LACUISINE
PENNE	Maggy	6890	TRANSINNE	VANGROOTLOON	Philippe	6061	CHARLEROI
PETIT	Michel	6997	Erezée	VANGROOTLOON-EVRARD	Martine	6061	CHARLEROI
PETRE	Jean-Pierre	1370	PIETRAIN-JODOIGNE	VASSART	Christian	1150	BRUXELLES
PETRE-WALRAVENS		1370	PIETRAIN-JODOIGNE	VASSART-STAQUET	Brigitte	1150	BRUXELLES
PIERRET	Dany	6950	MORMONT	VERSTICHEL	Charles	1428	LILLOIS
PIERRET - LECOMTE	Marie	6950	MORMONT	VERSTICHEL-ROUSSEAU	Marie-Claire	1428	LILLOIS
POOS	José	6681	LAVACHERIE (Sainte-Ode)	VOGLAIRE	Thibault	1081	KOEKELBERG
POUPART	Laurence	3621	KAYL Luxembourg	VOGLAIRE-HILGERS	Myriam	1081	KOEKELBERG
PREVOT	Céline	6952	GRUNE	WEBER	Odette	5580	ROCHEFORT
QUERTON	Gilbert	7090	BRAINE le COMTE	WEYLAND	Françoise	5361	SCOVILLE (MOHIVILLE)

## In Memoriam

### FRANÇOIS VANGOTTOM (1935 – 2020)

Un autre Président nous quitte ...

François Vangottom a été actif au sein de notre association, dont il a été le président en 1997. Il a longtemps milité pour la cause de la conservation de la nature et a notamment été président d'Inter-Environnement Wallonie.

François était le papa de Danièle Vangottom, dont le mari, Pierre Chanteux, a été notre trésorier pendant 20 ans !

A Danièle et à Pierre, ainsi qu'à toute leur famille et aux amis de François, nous adressons nos plus sincères condoléances.

# LES NATURALISTES DE LA HAUTE-LESSE

[www.naturalistesdelahautelesse.be](http://www.naturalistesdelahautelesse.be)



L'association « Les Naturalistes de la Haute-Lesse » a pour objet de favoriser, développer et coordonner par les moyens qu'elle juge utiles [Extrait de l'article 2 des statuts]:

- 1- toutes initiatives tendant à augmenter les connaissances de ses membres dans le domaine des sciences naturelles ;
- 2- l'étude de toutes questions relatives à l'écologie en général ;
- 3- toutes actions en vue de la conservation de l'environnement, de la sauvegarde et de la protection de la nature.

## Pour devenir membre

Cotisation annuelle 2021 : 10 euros par personne (max 30 euros par famille) pour accéder aux activités et services de l'Association et recevoir les Barbouillons en version électronique. Un supplément de 20 euros (en plus de la cotisation personnelle) est à payer par ceux qui souhaitent recevoir les Barbouillons en version papier.

A verser au compte à partir du premier janvier : « Naturalistes de la Haute-Lesse, asbl », 6921 Chanly  
IBAN : BE34 5230 8042 4290 BIC : TRIOBEBB en indiquant les communications suivantes :

- «Cotisation + le montant de la cotisation + noms et prénoms de chaque membre cotisant »
- (Eventuellement) : « Barbouillons version papier : 20€ »

Si possible nous communiquer aussi un numéro de téléphone et une adresse email.

## Les Barbouillons

Bureau de dépôt légal : poste de Rochefort.

Agrément poste n° P701235

Date de dépôt : 29 décembre 2020

Les articles contenus dans cette revue n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

Ils sont soumis à la protection sur les droits d'auteurs et ne peuvent être reproduits qu'avec l'autorisation des auteurs.

Sauf mention contraire, les photos sont de l'auteur

Editeur: P.MANNAERT rue de l'Europe 25 5081 Bovesse  
081 56 73 90 [p.mannaert@skynet.be](mailto:p.mannaert@skynet.be)

## Le Comité

Damien DELVAUX de FENFFE, Président, Avenue des Quatre Bonniers, 8, 1348 Louvain-la-Neuve - 0471 97 84 10, [damien.delvaux@skynet.be](mailto:damien.delvaux@skynet.be),

Daniel TYTECA, Vice-Président, Rue Long Tienne, 2, 5580 Ave-et-Auffe - 0497 46 63 31, [daniel.tyteca@uclouvain.be](mailto:daniel.tyteca@uclouvain.be)

Véronique LEMERCIER, Secrétaire, Avenue des Quatre Bonniers, 8, 1348 Louvain-la-Neuve, 0495 893 974  
[veronique.lemer cier@gmail.com](mailto:veronique.lemer cier@gmail.com)

Michel LOUVIAUX, Trésorier, Avenue du Monument, 9, 6900 Marche-en-Famenne - 084 31 20 59, [michel.louviaux@marche.be](mailto:michel.louviaux@marche.be)

Jacques MERCIER, Bibliothécaire, Rue de Rochamps 44, 5580 Han-sur-Lesse - 084 389 851, [jacquesmercier@skynet.be](mailto:jacquesmercier@skynet.be)

Philippe CORBEEL, Administrateur, Rue Boverie, 12, 6921 Chanly, 084 38 72 72, [p.corbeel@hotmail.com](mailto:p.corbeel@hotmail.com)

Myriam HILGERS, Administratrice, Rue Emile Deroover, 7, 1081 Koekelberg

*L'association est une Association régionale environnementale agréée par décret AGW 15 mai 2014. Elle est subventionnée par le Gouvernement wallon pour ses activités de sensibilisation et d'information en matière de conservation de la nature avec le soutien du Service Public de Wallonie (SPW) - Direction Générale Opérationnelle Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (D GARNE-DGO3). Association membre d'Inter-Environnement Wallonie.*



A.S.B.L., Société fondée en 1968 || N° d'entreprise : 412936225 || Siège social: 6921 Chanly